

Passer de la clarté du jour à la nuit noire

Le Festival Nature 2015 célèbre les Cévennes en Lumière ; c'est un thème très intéressant et pertinent qui nous permet de reconnaître nos coins cévenols particuliers. On a l'habitude ici de contempler tous les jours le paysage avec rien moins que de l'émerveillement devant la beauté de la lumière – soit la lumière éblouissante du plein été, soit un crépuscule nacré ; une couleur qu'il est presque impossible de décrire : la lumière sur l'eau, la lumière sur les fleurs des châtaigniers en mai, le clair-obscur dramatique d'un orage qui se prépare, l'ombre argentée d'une nuit de pleine lune, le bleu cévenol, le gris cévenol, le vert, l'argent : les couleurs d'un arc-en-ciel véritablement cévenol et toutes les couleurs sublimées par la magie de la lumière.

Le concept de la lumière a été et reste à la fois fort et presque toujours positif. De nombreuses références littéraires nous éclairent sur la relation entre la lumière (comme « la lumière du monde », qui guide notre recherche d'un progrès personnel) et l'obscurantisme que l'on rejette et que l'on évite.

Le Siècle des Lumières nous a enseigné la foi dans cette qualité de la lumière ; c'est l'esprit du progrès humain, de la raison, de la pensée moderne appliqué à la politique, l'organisation sociale et les sciences. De mon point de vue une civilisation éclairée gouvernera avec raison et prudence et pour le bien commun, tandis que ceux qui restent « dans le noir » seront à contrario réactionnaires, démodés ou même franchement mauvais. Les philosophes éclairés du Siècle des Lumières entrevoient « la lumière » – la vérité, en fait ; ils voient les défauts des systèmes du passé qu'ils aspirent à changer pour un monde meilleur et moderne ouvert à la lumière resplendissante.

Mais l'Histoire n'est pas simple et on a compris depuis longtemps que le « progrès » a eu et continue d'avoir des effets moins positifs que ceux qu'on espérait.

Ainsi le monde moderne de 2015 est en danger d'être submergé par la lumière et par les sons ; la lumière a viré de bord : elle pollue presque tous les coins du globe.

À ce propos, vous trouverez peut-être ce site web intéressant : http://eoimages.gsfc.nasa.gov/images/imagerecords/55000/55167/earth_lights_lrg.jpg.

Au nom du progrès, les voitures ont les phares plus brillants, nos maisons et nos entreprises sont illuminées par des lumières qui offrent plus de sécurité et chaque décision personnelle change un peu le statut de la lumière pour nous-mêmes et pour les animaux. On trouve, dans le monde, des pays qui commencent à réaliser que la lumière naturelle est vraiment un bien précieux et merveilleux, ce qu'on peut dire aussi de l'obscurité, souvent associée à l'insécurité, qui pourtant doit la remplacer chaque nuit. Les gouvernements prennent certaines mesures (l'éclairage public est coupé ou baissé dans les grandes villes), mais les mesures sont trop petites, trop timides.

En ce moment, les Cévennes restent un des endroits du monde qui gardent encore les vestiges d'un noir authentique et non-pollué ; les vers luisants y vivent encore !... Gardons précieusement nos ciels noirs et luttons contre cette brume orange des villes et des grandes routes qui gagne du terrain, même ici. Ne restons pas passifs lorsque nous sommes inondés par une lumière de plus en plus agressive, artificielle et souvent inutile.

Ainsi au moment de célébrer cet été la beauté des Cévennes en lumière, mon espoir pour le festival nature c'est qu'il éclaire, avec une plus grande sagesse notre perception du noir précieux de ces vallées et montagnes cévenoles. Comme le chat, en velours noir, qui glisse le long d'un mur en pierres sèches, avec des reflets d'argent dans la lumière de la pleine lune, il est clair que la beauté de la lumière s'apprécie mieux sans l'artifice des éclairages humains grâce à la profondeur de l'obscurité naturelle. ■

Penny Rowell

tous mes remerciements à Jean Poinsignon pour son aide à la traduction

Soutien à l'économie et à l'emploi

à travers le versement d'aides aux entreprises, au commerce rural et à l'artisanat et l'accompagnement de nouvelles implantations d'activité, comme Essenciagua, qui vient renforcer le pôle de compétences déjà existant autour des ressources végétales en Lozère, et créatrice de richesses pour le département ou encore 4 M€ affectés aux communes pour relancer la commande publique.

Infrastructures numériques

en s'associant avec le Lot et l'Aveyron, nous avons décidé de jouer collectif pour enrayer le retard sur la couverture numérique de notre territoire. Les trois départements engagent une réflexion pour gérer, exploiter et commercialiser en commun leur futur réseau Très Haut Débit en fibre optique, avec la volonté partagée de conserver, à l'échelle départementale, la maîtrise d'ouvrage publique de la construction des infrastructures. Ce regroupement, outre l'avantage financier, attirera des opérateurs nationaux plus intéressants en termes d'offre de produits et donc pour les usagers.

Protection de l'enfance en danger

avec la création d'une structure d'accueil dédiée à l'accompagnement des mineurs isolés étrangers.

Politique environnementale

adoption d'un schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles sur 5 ans. Parmi les 17 sites prioritaires recensés dans le cadre du schéma départemental, sont concernés pour les Cévennes : le Sommet de Finiels, la Forêt de Roquedols, les Tourbières de la Cham de Pont, les Puechs et menhirs des Bondons et le réseau souterrain du Bramant et de Malaval, la Châtaigneraie cévenole de Saint-Privat de Vallongue. En préalable à toute démarche engagée sur le territoire, le Département concertera les élus locaux et les acteurs concernés.

La signature de la Convention « Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte » qui témoigne de la volonté politique forte de la nouvelle Assemblée Départementale de participer à la transition énergétique à travers la maîtrise de l'énergie dans le domaine de l'habitat, la lutte contre la précarité énergétique, la promotion des modes de déplacement à moindre émission de gaz à effet de serre, la promotion du covoiturage, le soutien à la mise en place des circuits courts dans le domaine de l'approvisionnement agroalimentaire avec Agrilocal, la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les collèges ou encore la prévention des déchets ménagers, mais aussi l'appel à projets « zéro déchets ».

Activités de Pleine Nature

trois dossiers retenus dans l'appel à projet « Pôles de pleine nature » (PPN « Mont-Lozère », porté par le syndicat mixte d'aménagement du Mont-Lozère; PPN « Aubrac », porté par le syndicat de préfiguration du PNR éponyme ; PPN « Gorges du Tarn », porté par le syndicat Mixte Grand Site Gorges du Tarn, de la Jonte et des Grands Causses),

Ingénierie publique et territoriale

le Département a déjà répondu à de nombreux appels à projets (« soutien aux grandes itinérances du Massif central »; « accompagner les territoires du Massif central dans la mise en œuvre d'une offre d'accueil qualifiée »). Il a également accompagné de nombreux territoires pour l'élaboration de leurs candidatures concernant par exemple les programmes Leader et ATI – Approche Territoriale Intégrée. Cet accompagnement sera d'ailleurs renforcé avec la création d'un futur pôle dédié pleinement à l'ingénierie.

La crise qui traverse le monde agricole m'a donnée l'occasion de proposer l'adoption d'une motion de solidarité avec les agriculteurs et éleveurs lozé-

riens. Votée à l'unanimité, elle réaffirme notre attachement à une agriculture locale dynamique, innovante et riche de sa diversité.

Et puis, en fil conducteur de l'action pour le développement et l'attractivité de la Lozère, j'ai la volonté de travailler « autrement ». Avec la mise en place d'une gouvernance partagée, dans la concertation permanente avec les élus, les acteurs publics et privés, avec l'ambition de fédérer les compétences, de prendre des mesures générant des économies et de créer des synergies entre les projets, les initiatives et les territoires.

Pour ces prochaines semaines et ces prochains mois d'autres grands rendez-vous se préparent avec par exemple, la préparation du Schéma des Mobilités, le vote du budget 2016, la présence de la Lozère à l'Exposition universelle de Milan, le travail avec les acteurs touristiques sur le positionnement « Lozère », la manifestation la Start'up est dans le Pré et les nombreux déplacements à Paris (entretien prochainement avec le Premier Ministre) effectués afin d'y défendre les dossiers lozériens.

■
Sophie Pantel

Présidente du Conseil départemental



La bascule



Laurent Molines de Finiels



Rue des jardins, foirail des bovins

Un marché aux bœufs au XVIII^{ème} siècle

Pierre-André CLÉMENT s'est penché sur « le livre de raison » de Joseph ESPAGNAC, propriétaire exploitant et commerçant en bestiaux installé à L'Elzière, paroisse de Saint-Hilaire-de-Lavit. À la tête de plusieurs domaines agricoles, il prêtait de l'argent et allait d'une foire à l'autre. On le rencontre à Alais, la métropole des Cévennes, à Saint-Germain, Barre, Florac ou Bellecoste. Au Pont-de-Montvert aussi, où il vend sur les marchés de printemps les bœufs qu'il a fait dresser par un valet. Achetés à l'automne, à Marvejols le plus souvent, mais aussi à Barre, ils sont revendus au Pont-de-Montvert... ou à Barre entre avril et juin de l'année suivante. Nourris pendant 6 mois à L'Elzière, assujettis au joug, ils seront capables de labourer et de tirer le char transportant la récolte ou le bois pour l'hiver.

À noter que l'instrument utilisé dans les champs était l'araire, la première charrue faisant son apparition au Pont-de-Montvert étant celle de SERVIÈRE juste avant la Révolution française de 1789.

Le livre de comptes du sieur ESPAGNAC nous révèle le nom et le lieu de résidence des acquéreurs, ceci pour une période s'étalant sur pas moins de trente ans; ce sont :

- Le 19 mai 1745 RICHARD de la paroisse de Frutgères;
- Le 8 juin 1746 VIELLA de Finiels;
- Le 24 mai 1747 PANTEL de Finiels;
- Le 7 juin 1747 JOURDAN de la paroisse de Frutgères;

- Le 25 mai 1763 ROUVIERE de la paroisse de Frutgères;
- Le 3 avril 1767 MALACHANE de Finiels;
- Le 27 avril 1767 VELAY de Grizac.

Un marché aux cochons gras

La vente des cochons gras s'effectuait généralement de décembre à février. Pierre-André CLÉMENT indique que dans les Cévennes la période s'étendait de la Sainte-Barbe à la Saint-Blaise, avec un point fort autour du 15 janvier. Nous ignorons s'il a pu exister ici un marché aux porcs, mais la correspondance des dates est intéressante : 5 décembre, 14 janvier, 5 février... Une forte similitude! Beaucoup d'habitants, et pas seulement ceux qui vivaient exclusivement de l'agriculture, élevaient autrefois un de ces animaux dont la chair assurait une nourriture substantielle tout au long de l'année : séchée, salée, préparée de diverses façons, conservée aussi pour une part dans la graisse, c'était l'assurance d'un complément carné qui équilibrait légumes et laitages. On peut penser, pour l'avoir connu au cours du XX^e siècle et le vérifier encore actuellement que des familles achetaient déjà dans un lointain passé un porc, voire une moitié ou même un « pied », c'est-à-dire un quart.

Le témoignage de madame Berthe GUIN, née en 1913 à Bougèzet, sur le versant sud du Bougès, nous éclaire : elle se souvient avec émotion et tendresse de sa grand-mère Delphine qui venait vendre un ou deux porcs au bourg du Pont-de-Mon-

vert. Sans doute se situait-on là dans les années 1900. Une fois, raconte Berthe, la vaillante mamé Delphine s'était égarée au retour, surprise par la nuit et le brouillard. Heureusement, au hameau de Rabiès, quelqu'un l'avait remise sur le bon chemin. Comme pour s'excuser, sa petite-fille aux cheveux blancs ajoute : « Ah ! Je ne sais pas à qui elle destinait ses animaux ! Mais ils étaient déjà promis ! »

L'organisation du marché au Pont-de-Montvert dans le dernier quart du XIX^e siècle

Dispositions concernant l'organisation du marché au conseil municipal de 1873

Liste des produits notés au tableau :

Les montants indiqués sont des droits perçus

- vins, vinaigres, eau-de-vie et autres boissons;

- cochons gros (40 centimes);
- cochons dits nourridous (5 centimes);
- veaux (20 centimes);
- moutons, brebis (10 centimes);
- laines en suint ou lavées;
- estames et trames;
- plants de jardinage par sac (10 centimes) ;
- morue, huile, graisse, lard, beurre, savon, sel, riz, légumes (5 centimes pour 5 kg);

[...] et aussi :

- froment, méteil, seigle, orge, maïs, sarrasin, lentilles, pois chiches, haricots, châtaignes fraîches et sèches; et tous grains (2 centimes ½ par double-décalitre);



- pommes de terre, raves.
- installation sur la place :
- banc à échelle ou étagère;
- banc simple ou table;
- étalage à terre : poteries, articles des bourelliers et des cordiers, sabots, pelles et râtaux ; fruits verts ou secs.
- Plaçage des claies au foirail : pour deux mètres de long : 10 centimes.

Du bon déroulement des transactions ou comment un Pontois « trop malin pour être honnête » poussa la municipalité à réagir.

« On a vu [...] un individu du chef-lieu de la commune acheter en grande quantité les châtaignes séchées qui sont arrivées sur la place du marché immédiatement après qu'elles ont été déposées, et cela dans un but de lucre coupable et qu'on ne saurait trop blâmer; car aussitôt qu'il les a eues en sa possession, il a voulu les revendre – avec un bénéfice considérable – aux petits consommateurs (ceux qui ne peuvent acheter qu'au fur et à mesure, par petits approvisionnements). »

Le conseil municipal décide que les marchands en gros et les revendeurs ne pourront acheter qu'à partir de trois heures du soir. Un drapeau sera placé par les soins du peseur public qui devra l'enlever quand les 3 heures sonneront.

Ainsi « tous les intérêts seront sauvegardés. ».

Cette affaire s'est déroulée en 1879.

La bascule

En 1911, le conseil municipal décide d'« installer une bascule qui servirait de poids public. » Le pont à bascule est mis en place par le mécanicien JORY de Mende, comme l'indique la délibération du 14 février 1912. Décision est prise de nommer un employé qui versera tous les mois la recette au Receveur municipal. Le charron Albert MAZOYER occupe cette fonction à dater du 1er décembre 1911

Création de foires et de marchés dans les localités voisines

La sous-préfecture de Florac consulte les municipalités. Ainsi en 1897, le conseil municipal du Pont-de-Montvert doit se prononcer au sujet de la création d'une foire à Florac le 12 mai. Le refus est net : il y aurait souvent coïncidence avec le grand marché de printemps, et celui-ci pourrait alors souffrir d'une baisse de fréquentation. Il s'agit donc par cette opposition de sauvegarder l'intérêt économique du Pont-de-Montvert.

Un an plus tard, c'est une commune limitrophe qui présente une demande : Saint-Maurice-de-Ventalon envisage d'organiser une foire le 4 octobre.

Même réaction négative pour une raison similaire : cette fois, c'est le grand marché d'automne qui serait menacé. Il a lieu en effet le 1er mercredi du mois.

Au cours de l'année 1904, Vialas se propose de créer un marché hebdomadaire. Le Pont-de-Montvert, commune proche, n'y verra aucun inconvénient... s'il doit se tenir le vendredi. En revanche, pas question de répondre favorablement s'il s'agit du dimanche. Ce jour-là, les marchands montent régulièrement de Saint-Frézal ou de Saint-Andéol pour présenter leurs produits sur la place. « Presque tous les dimanches », précise le compte-rendu... S'appuyant sur « la solidarité naturelle » de son voisin Fraissinet, le Pont ne peut approuver l'ouverture d'un marché qui capterait et drainerait les produits du sud du canton. Qui pourrait se résigner à voir « fruits, légumes, châtaignes et comestibles » prendre le chemin de Vialas? Quel fut le devenir du projet? Un quart de siècle plus tard, la Cévenne républicaine, dans son numéro du 17 août 1930, consacre un article au marché hebdomadaire créé à Vialas, chef-lieu de commune, « par la délibération du 1er décembre 1929 ». Il se tiendra le dimanche de 8 h à 16 h « sur la place du Terras » [...] « *Aucun droit ne sera perçu.* » L'auteur de ces quelques lignes insiste sur la présence « *d'acheteurs toujours plus nombreux [...] pendant la saison d'été.* »

Étonnement d'une cafetière

Le grand marché de printemps se tenait le deuxième mercredi de mai : en patois, c'était « *lo gron mécrès* ». Les paysans des villages, mais aussi les Pontois achetaient ce jour-là de petits cochons de 18 à 30 kg en vue des charbonnades à venir. Yvette se souvient comme si c'était hier de sa sidération quand, jeune épousée entrée tout récemment dans la famille DUBOST, elle découvrit un matin Hugues, un maquignon venu d'Aujac, en train de déverser sur la terrasse du café son lot de porcelets, de petits grognards roses à l'œil vif et à la queue tirebouchonnée.

La jeune cafetière, novice en l'occurrence, qui pourtant n'avait fait que traverser le grand pont en 1953 pour venir jusqu'ici ignorait tout, apparemment, des us et coutumes du lieu. Faute de la rassurer, Raymond son mari





Chabatèze,
Alcide Mazoyer de Finialettes

lui certifia que cela se passait toujours ainsi. Et elle, que cette installation cavalière avait choquée, dut admettre de bonne grâce que les quelques tables alignées devant le café côtoient les parcs de ces poucels d'un jour qui, en sus de leur grâce juvénile, pouvaient générer des effluves plus ou moins agréables. Mais bon, après tout, Le Pont n'était pas une ville; même si c'est sous cette appellation qu'on le désigna longtemps dans nos villages devenus plus tard simples hameaux et maintenant lieux-dits.

Un marché des moutons

De l'autre côté de la Placette, un autre négociant installait lui aussi de petits gorets également prompts à se faire entendre.

Un peu plus haut, derrière les maisons, se tenait le foirail des moutons : soit près des habitations, soit au-delà dans l'actuel « *enclos aux ânes* ».

À 90 ans, Raymond PRIVAT rappelle qu'il les a tenues les foires du Pont, celle du 27 juillet comme celle du 21 août qui amenaient ici éleveurs et bouchers. À 15 km de là, un maquignon de Cocurès nommé MEYRUEIX participait à ce commerce. Achetant des bêtes en Ardèche pour les revendre dans l'arrondissement, notamment à Florac où les gens de Grizac et du Villaret descendaient régulièrement.

Notre interlocutrice nous indique que la parcelle sur laquelle a été construite sa maison se nommait « *lou triadou* ». Ce devait être le lieu où l'on triait, séparait des autres les ovins vendus ou achetés à la foire. Ce pouvait être aussi l'en-

droit d'où repartaient le soir vers leur bergerie les petits troupeaux réunis dans la journée et gardés par un berger commun. C'était le cas à L'Hermet où un espace était ainsi désigné, à la sortie du village, sous la dernière maison.

Un pouvoir d'attraction

Autrefois, le foirail des bovins était installé sur la Place. Avec l'arrivée des premières voitures et le danger qui pouvait en résulter, la mairie décida de transférer le marché aux bestiaux rue des Jardins, « *tras lous horts* » : c'était en 1925. Cette affectation se prolongea jusqu'aux alentours de 1960. Là, les foires étaient sur le point de disparaître : en attendant, « *Gilliaou* » les accueillit sur l'emplacement de l'actuelle gendarmerie – vouée elle-même à s'éloigner en septembre 2015. Le site était bien plus accessible aux bétailières.

Nous avons connu l'époque où les écoles vquaient l'après-midi, permettant aux enfants des villages d'y participer avec leurs parents. Le matin, les petits Pontois étaient soumis au péché de la tentation : celui de tourner la tête et de tendre une oreille coupable vers la rue des Jardins exceptionnellement animée ce jour-là. Alors, en bas, dans les salles de classe la compétition était rude : la leçon de morale, les délices du calcul et les pièges grammaticaux avaient fort à faire ! Cependant, du haut de son estrade, le maître veillait, imperturbable. Il fallait donc attendre, bouillants d'impatience, que sonne la cloche libératrice pour enfin s'élancer vers le quai, au cœur du marché.

Là, de part et d'autre de la Place, s'alignaient les étals, l'un poussant l'autre ou presque. C'étaient des vendeurs de chaussures, de tissus ou de vêtements; des outils ou divers ustensiles. Au bout du quai, près de la bascule, campait le marchand de vaisselle, lou terrailliaire. Donnant de la voix, il drainait vers lui les curieux, séduits souvent, intéressés toujours ! Ce grand bonimenteur faisait le spectacle : il l'annonçait et vlan ! lançait une assiette puis une autre dans le Tarn. Ébahie la petite foule applaudissait ou se récriait. Un discours étourdissant avait accompagné la vaisselle et certains étaient à deux doigts de succomber.

Raiöls, corsage et chemise blanche

Un peu plus près du centre, face au pétassaire et à sa pompe à essence, les Raiöls avaient leurs étals. Ces Cévenols de Saint-Frézal et autres lieux apportaient au grand marché de printemps les plants préparés la veille. Et l'on se pressait autour du « *plantum* » : bottes de poireaux, oignons ou céleris, betteraves... Parmi eux, il faut d'abord citer l'un des plus fidèles qui vint longtemps ici les jours de foire et les mercredis après-midi, du printemps à l'automne : il s'agit bien sûr de ROUYERAND. Yvette évoque aussi DELEUZE, le maire de Saint-Andéol et aussi JOUANEN qui arrivait à pied de Rabiès et repartait de même.

Fin septembre, au temps de la Saint-Michel, pour le grand marché d'automne, c'étaient les premières châtaignes. Ici les gens connaissaient bien toutes les variétés raiöles offertes au fil des semaines avant les grands froids.

Grand marché ou pas, foire traditionnelle ou mercredi ordinaire, des bouchers venus d'ailleurs fréquentaient Le Pont-de-Montvert : REYDON de Vialas et surtout LAURENT du Collet-de-Dèze dont Yvette évoque la belle prestance et l'impeccable chemise blanche. Le père DUBOST prospectait pour lui dans les fermes. Lui redescendait le soir avec au moins un veau dans sa bétailière et des livres de beurre enveloppées dans du « papier beurre » déposées au café un peu plus tôt. Parmi les habitués, n'oublions pas de citer aussi BENOÎT de Génolhac. Yvette réfléchit et fait le tour des étals au gré de sa mémoire. Très fidèle, ROUVIÈRE le marchand de chaussures de Florac arrivait avec son petit fourgon. Il y eut aussi MEYNADIER, un chausseur de Saint-Germain-de-Calberte. Et puis des images se succèdent : par exemple celles de ces gros camions de Toulouse marchands de vêtements chauds et confortables que Maurice, entre autres, appréciait. Puis ce sont « *les grands ciseaux d'Anduze* » qui surgissent de son esprit en éveil. Yvette s'amuse à raconter que c'était chez eux qu'elle avait choisi un bien joli corsage. Quelque temps plus tard, croisant Georgette MERSADIER sa voisine, elle la découvrit blonde et pimpante, vêtue d'un chemisier à l'identique. Ah zut alors !



●●●

TITO l'italien

Parmi les ambulants historiques, on ne saurait omettre TITO le Piémontais blond, carré d'épaules et qui ressemblait beaucoup au héros de la Résistance qui fut ensuite longtemps président de la Yougoslavie. L'Italien du Nord avait d'abord parcouru la campagne une lourde malle sur le dos : sans doute fut-il ici un des derniers colporteurs. Au cours de la période suivante, il circula dans une voiture tirée par un cheval qui souvent peinait dans les côtes. Enfin vint le temps de l'automobile : un fourgon rempli à ras bord, de couleur jaune, nous semble-t-il, et qui avait du mal lui aussi dans les montées raides et non goudronnées. Un second véhicule prit enfin la relève. TITO avait tardivement épousé une jeune Italienne à l'accent délicieusement péninsulaire. Lorsqu'elle donna naissance à un enfant, elle ne suivit plus son mari qui poursuivait seul son commerce le long des routes. Ils habitaient en Ardèche à Joyeuse. TITO céda la place à un

couple de ce même département. Ceux-ci louaient au Pont une maisonnette près d'une forge et du dernier moulin, à quelques mètres à peine de la pizzeria actuelle.

Ulysse le montagnard

Ce résident du Bleymard sillonnait la Lozère par tous les temps ou presque. Au Pont-de-Montvert, il était comme chez lui. Une fois le marché terminé, il se rendait à domicile où, muni de son petit attirail, il se transformait en figaro. Cet art second, celui de coiffeur, il l'exerçait ici sans concurrence. Il ne rentrait pas chez lui tous les soirs : il prenait souvent pension chez ROUX de Montgros.

Au bourg, son installation sur la Place était attendue et commentée. Il arrivait avec une grosse voiture pleine à craquer, trop exigüe pour son ambition : offrir tous les articles qu'on pouvait lui demander ce qui, on l'imagine aisément, n'était pas une mince affaire. Alors, il ouvrait grand le hayon et commençait à déballer... sans déballer vraiment. Et dès que les premiers clients se présentaient il était prêt à fouiller entre deux piles de vêtements et là, sous un improbable amoncellement, il partait à la recherche de l'article désiré. C'étaient des chemises d'homme et des caleçons à l'ancienne, des tricots de peau et des chaussettes, des vestons et des gilets... et naturellement des pantalons de travail en velours ou en toile.

Énumérer tout ce qu'il proposait serait trop long. Cependant il faut bien parler des bretelles ! Ce personnage populaire, ce maquignon de l'habillement se coupait en quatre pour vous procurer l'objet demandé. Ainsi donc, alors que nous devons acheter une paire de bretelles classiques pour un oncle dont les siennes étaient au bord de la rupture, nous dûmes renoncer : non, il n'avait pas ce que nous souhaitions. Peut-être une prochaine fois ! Mais la semaine suivante, nous vîmes arriver à L'Hermet, coupant à travers le petit pré, une promeneuse inconnue accompagnée d'une adolescente, sa fille sans doute. Elle s'enquit de mon identité, elle logeait dans un gîte voisin et, tout en parlant, elle exhiba un sac plastique d'où émergeait, triomphante, une paire de bretelles. On imaginera ma surprise. Naturellement je dus prendre l'objet qui, de prime abord,

ne paraissait pas vraiment conforme au modèle souhaité par le déjà vieux monsieur qu'était mon oncle. Malgré tout, je remerciai. Par la suite, on verrait... En attendant, je me dis que si avec Ulysse le client était roi, le marchand ne l'était pas moins !

Tiens, une courte anecdote : un jour, raconte Yvette, un habitant de Villeneuve ayant acheté des bottes à Ulysse se découvrit, une fois revenu chez lui, en possession de deux pointures différentes !

Le mot de la fin

Il appartient à Raymond VELAY qui nous le confia un jour, à l'angle du grand pont : le couplet de VALLÈS le marchand de cordes d'Ispagnac, à l'usage d'une clientèle hésitante, sur la Place du Pont-de-Montvert, vers 1942-43 :

Et demain ils viendront

La goutte au nez

La crotte au cul

... Et des cordes

il n'y en aura plus !

Fermez le ban !

■
Simone CROS-ALLIER

Sources

Livre : Le Pont-de-Montvert, un bourg lozérien (2006),
Simone CROS-ALLIER.
Témoignage : Yvette DUBOST.



La segonda òbra es de metre en servici lo forn del vilatge qu'a dormit pendent una annada tota. per pas trop lo subtar, lo cal caufar progressivament qualques jorns per avança ; per aquò far es aconselhat d'atubar amb de buscalhas a l'intrada del forn e puèi pauc a cha pauc, apondre de fagòts de lenha en los butant vèrs lo mitan. Mas atencion : per que la sòla se recaufa regularament, cal evitar l'accumulacion de las brasas e cambiar lo fuòc de plaça amb un rasclat de fusta qu'a trempat una jornada dins l'aiga.

A l'entorn, aquò fuma estant que la cheminèa es pas dins lo forn mas dins la pèça. Al cap de doas oras (mas aquò pòt variar segon los forns , la pèira, lo bòsc) la capèla (la vota) deu estre blanca ; alara, amb lo rasclat far limpar las brasas en defòra del forn puèi amb una licaira (esplech fach amb un margue long amb una pelha banhada al cap), netejar la sòla de las cendras. Barrar la pòrta del forn un momenton lo temps de laisser un ambient armonizada de la calor. Ara lo forn es prèst; es ora d'enfornar las tortas amb una pala de fusta que cal tirar d'un còp sec e puèi barrar la pòrta. De temps en temps contrarotlar los afars e pas esitar a desplaçar amb lo rasclet las tortas perque an pres la calor de la sòla.

Segon lo forn caldrà una coseson de una a doas oras. Amb la pala de fusta desenfornar. Avètz aquí a bèles uèlhs vesents de tortas dauradas, crostejantas que vos fan lega.

Coma lo forn es encara caud n'aprofechar per còire trufas, pizzas, quichas, tartas e autres pastissons.

Formidable trabalh ; pas estonant que lo mond se caran de tastar aquel pan, se caran de descobrir un sauprefar qu'un còp èra, lors reires-grands practicavan tot lo sant clame de lor vida.

Alara s'avètz encara leser, aprofechatz d'aqueles moments fòrça conviviais!

■
Alan Pantel

Le second travail est de mettre en service le four du village qui a dormi pendant plusieurs mois si ce n'est l'année entière. Il faut donc le chauffer progressivement, quelques jours à l'avance pour ne pas détériorer la voûte de pierre. Pour cela allumer quelques brindilles à l'entrée du four et peu à peu ajouter quelques fagots en les poussant vers le centre. Mais attention : pour que la sole chauffe régulièrement, il faut éviter l'accumulation de braises et déplacer le feu avec une sorte de « redable » qui s'il est en bois doit être trempé dans l'eau.

Tout autour beaucoup de fumée puisque la cheminée n'est pas dans le four, mais à l'extérieur, dans la pièce. Au bout de deux heures après le rodage (mais cela peut varier d'un four à l'autre, selon la pierre, le bois) la voûte doit blanchir. On peut maintenant, à l'aide du « redable », sortir les dernières braises puis passer la « licaire » (outil muni d'un long manche avec un tissu humide à l'extrémité), pour nettoyer la sole de ses cendres ; pour harmoniser la température intérieure, il est conseillé de fermer la porte quelques minutes. Ça y est, le four est prêt : c'est le moment d'enfournier les miches à l'aide d'une pelle en bois géante puis fermer la porte. Il suffit d'être vigilant en surveillant la cuisson des miches, ne pas hésiter à les déplacer si la sole est trop chaude.

La cuisson varie entre une heure et deux heures, en fonction du four ; on peut alors desenfornier ; vous avez là, devant les yeux des miches dorées, croustillantes qui font envie.

Après, en fonction des besoins, on peut profiter du four pour cuire pizzas, tartes, quiches, pommes de terre ou même petits gâteaux.

Formidable travail d'équipe : pas étonnant cet attrait des gens qui retrouvent dans ces moments un savoir-faire que pratiquaient leurs aïeux et cela tout au long de l'année, de leur vie.

Alors si vous en l'occasion, n'hésitez pas à participer à ces moments très conviviaux dans nos villages.

■
Alain Pantel

Fraissinet de Lozère conseil municipal 3 juin 2015

*Tous les conseillers présents ;
secrétaire de séance :
Yves Commandré*

Le Compte-rendu du dernier Conseil Municipal est adopté sans remarques.

PLU

L'enquête est en cours. En préalable à cette enquête, le bureau d'études Synergies a explicité lors d'une réunion publique, le PLU et les étapes de son approbation en présence du commissaire enquêteur et d'une trentaine de personnes de la commune. Les points d'achoppement sont l'Estrade, où l'État ne veut pas d'une extension même mesurée des 2 bâtiments existants, et Finialettes, où les accords divergent sur la constructibilité de certains jardins.

Station d'Épuration de Fraissinet

une décision modificative au budget est votée pour régler la dernière facture de GALTA (+ 13 000 €).

Subventions complémentaires : 3 demandes ont été oubliées

Il est accordé 200 € à Passadou (9 pour, 2 abstentions), 67,20 € au Foyer Rural de Florac pour les déplacements de la professeure d'alphabétisation (8 pour, 3 abstentions). Pas de subvention pour Châtaignes et Marrons (déjà aidé par la Communauté de communes).

Éclairage Public

Une réflexion est menée sur l'éclairage public (finir de changer les lampes au carbure interdites à court terme et réduire l'éclairage de nuit dans certains villages). Une réunion aura lieu avec le SDEE pour une étude fine des économies et des coûts de ces modifications.

Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère

L'école de la pierre sèche est terminée et louée aux ABPS dès le 1/7/15, inauguration le 26 septembre ! la gendarmerie se termine cet été et sera louée au 1/9/15. Inauguration à envisager avec la SA HLM. 2 lots sont vendus sur 3 à la ZA de Masméjan. Une petite extension permettra de créer un lot de plus.

Régularisation cadastrale

Le conseil accepte la cession gracieuse des consorts Mazoyer et Weber (partie du chemin du réservoir de la Brousse).

Dotations de Péréquation-

Comme les années précédentes le conseil accepte le versement du solde à la communauté de communes.

Convention avec le SATEP

(service du conseil général pour le suivi des stations d'épuration) Approuvée à l'unanimité.

Ouverture des guichets SNCF (Génolhac, Villefort, Chamborigaud)

Une délibération est prise pour demander leur ouverture.

Engin de déneigement

Nous sommes allés rencontrer le Parc du Département, mais les solutions proposées sont inadaptées (camion exige passage aux mines et révision

chaque année et permis poids lourds pour les chauffeurs). Un devis va être demandé pour une fraise à neige adaptable à notre tracteur Mercedes. Notre tracteur sera porté au mécanicien pour une révision.

Rencontres estivales

Concert à l'église de l'ensemble de Molezon le 25 juillet, rencontre estivale municipale le 7 août à Runes et lectures d'été à Fraissinet Maison Roume-gous le 17 août.

Téléphonie mobile

Le Pays Cévennes abandonne et propose une aide au passage à la parabole (prise en charge).

Chemin de la Destourbe-

Lecture de la lettre du maire de Pont de Montvert : le maire indique que rien n'a été promis à l'époque, mais que l'aménagement de cette voie est prévue, par étapes.

Aménagement d'une voie d'accès à la mairie par le Chan del Rey

L'étude de faisabilité est en cours par le pôle ingénierie du Conseil Général.

Dégâts des inondations

Notre commune n'a toujours pas reçu de réponses sur les subventions demandées et une information transmise par Sophie lors d'une réunion des élus du canton nous fait craindre le pire. Le maire va intervenir auprès du Sous-Préfet et du Préfet.

Aménagement d'un réseau d'eau non potable à Runes

La STAF (SAFER) sera relancée.

Ramassage scolaire

Même circuit, mais des changements à Fraissinet

(+1), Racoules (+1) et la Brousse (-3 et +1). ■

Fraissinet de Lozère conseil municipal 31 juillet 2015

*Excusés : Christelle Folcher
(Pouvoir à François Begon),
Marie Lion (Pouvoir à
Molines Dominique).*

*Tous les autres présents.
Secrétaire Régis Durand*

Le cr de la dernière réunion du conseil est approuvé.

PLU

Suite à l'enquête publique, le commissaire enquêteur et le bureau d'études Synergie propose un certain nombre de modifications mineures avant approbation (extension zone constructible et zone agricole constructible à Finialettes, Fraissinet et Racoules, extension zone agricole constructible à la Brousse, extension zone économique au Serre, création zone agricole constructible à l'Estrade). Une dernière réunion devrait permettre de figer définitivement le PLU de la Commune.

Lozère ingénierie

Une délibération a été prise pour demander une étude globale concernant l'aménagement de la Brousse.

Communauté de communes

Le conseil accepte l'adhésion de Vialas dans la communauté de communes. Le maire nous a informé que les

Communautés de commune en milieu rural devrait accueillir au minimum 5 000 habitants dès 2017. Aujourd'hui avec Vialas, nous sommes environ 1300 habitants. L'idée du conseil est de s'intégrer avec Florac.

Fusion de communes

Il existe des aides pour les petites communes qui fusionnent si elles arrivent à atteindre au minimum les 1000 habitants. Le maire nous a donné en exemple Florac, Cocurès et Bédoues qui ont pour projet de fusionner. Sachant que le Pont de Montvert et Saint Maurice souhaitent fusionner, il nous a été demandé si la commune de Fraissinet souhaite s'intégrer. Après discussion de l'ensemble du conseil municipal, nous avons décidé qu'il serait préférable de réunir les trois conseils municipaux pour savoir qu'elle direction prendrait cette nouvelle commune. Pour une majorité de conseillers, c'est au niveau de la Communauté de communes que la commune nouvelle serait opérationnelle; sinon cette fusion semble prématurée.

SDEE

Une réflexion sur l'éclairage des lampadaires est en cour afin d'économiser l'énergie. À savoir, où l'on met des ampoules à économie d'énergie (qui nous permettra d'économiser sur le long terme), et si l'on coupe les lampes une partie de la nuit. Pour l'instant, le conseil a décidé de couper l'éclairage le 10 octobre une partie de la nuit.

Rucher école de l'abeille noire

300 ruches vont être installées proche du barrage de Rampon. Elles serviront à former les personnes qui le souhaitent à l'élevage des abeilles noires (Rucher école).

Cours d'eau

Un groupe de personne (élus, administration, syndicats agricoles...) ont fait le tour de la commune pour définir ce qu'était un cour d'eau et les cartographier.

**Le Pont de Montvert
conseil municipal
10 avril 2015**

Présents : Alain JAFFARD, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Catherine BLACLARD, Stephan MAURIN, Yves Elie LAURENT, Albert DOUCHY, Daniel MOLINES, Michèle BUISSON

Excusés : Gillian MacHugo, Yves SERVIERES

Secrétaire de séance : François FOLCHER

1 - Approbation du compte-rendu de la séance du 12 mars 2015

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé.

2- vote des Comptes administratifs

Le Maire présente au conseil les comptes administratifs, en accord avec les comptes de gestions. Ces comptes sont adoptés par le conseil à l'unanimité en l'absence du Maire. Budget principal :

Dépenses de fonctionnement : 728 518,38 €

Recettes de fonctionnement : 797 552,39 €

Dépense d'investissement : 568 981,16 €

Recettes d'investissement : 417 842,72 €

Budget annexe Eau et Assainissement :

Dépenses de fonctionnement : 130 669,57 €

Recettes de fonctionnement : 103 092,73 €

Dépense d'investissement : 129 987,60 €

Recettes d'investissement : 72 200,00 €

Budget annexe du Pré Platon :

Dépenses de fonctionnement : 55 159,46 €

Recettes de fonctionnement : 290 128,69 €

Dépense d'investissement : 0,00 €

Recettes d'investissement : 9 128,42 €

3- Vote des Budgets

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal ses propositions de budget. Tous les trois sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

Budget principal :

Dépenses de fonctionnement : 822 889,02 €

Recettes de fonctionnement : 822 889,02 €

Dépense d'investissement : 580 418,87 €

Recettes d'investissement : 580 418,87 €

Budget annexe Eau et Assainissement :

Dépenses de fonctionnement : 146 348,26 €

Recettes de fonctionnement : 146 348,26 €

Dépense d'investissement : 99 723,58 €

Recettes d'investissement : 99 723,58 €

Budget annexe du Pré Platon :

Dépenses de fonctionnement : 518 301,74 €

Recettes de fonctionnement : 518 301,74 €

Dépense d'investissement : 287 549,26 €

Recettes d'investissement : 287 549,26 €

4- Programme de voirie 2015

Lors du Conseil du 12 mars, nous avons relaté les estimations sollicitées pour l'élaboration du programme de voirie 2015. Le programme retenu est :

– tranche ferme : ruelle foyer logement (1 956 €), Grizac (3 497 €), Montée Cribaillet (3 492 €) rues basses Finiels (11.950 €)

– tranche conditionnelle : Montgros (9 514 €), Chemin de sogne rousse Finiels (11 000 €)

5- Subvention aux associations (voir tableau ci-dessous)

* les montants précédés d'un astérisque concernent deux années (la subvention 2014 n'a pas été versée à ces associations).

6- Questions diverses

• La Salle Polyvalente : la commission de sécurité réunie le 9 avril 2015 a donné un avis favorable à la reprise des activités et usage de la Salle. Un échéancier, réalisé par le bureau d'étude BRUNEL à la suite de l'étude réalisée par SOCOTEC, chiffre et précise les réparations.

Nom de l'association	montant
Théâtre clandestin	300 €
Les Amis du Livre	* 1 600 €
Comité des Fêtes	* 5 000 €
Jazz en Cévennes	400 €
Entente cantonale de Football	700 €
Les Sources Vives	500 €
L'Arbre aux abeilles	1 500 €
Foyer Rural Passe montagne	1 200 €
Association des métiers d'arts	5 000 €
Association chemin de Stevenson	1 000 €
ASA DFCI	3 000 €
Les Accrochés Grimpeurs	500 €
FNACA	400 €
CINECO	* 1 800 €
ADOC / Total Festum	1 300 €

Nom de l'association	montant
Association de Felgerolles	200 €
Les Montvertipontaines	250 €
Ballet Brass	100 €
Trait d'Union	1 800 €
Le PONT	600 €
Ainés ruraux	400 €
ADMR La Pontoise	500 €
Restau du cœur	100 €
La Clède des Chants	300 €
Assoc. Châtagnes et Marrons	100 €
Radio Bartas	100 €
Gym Volontaire	600 €
PASSADOU	300 €
Fondation du patrimoine	100 €

Ces travaux concernent la commune pour gîtes et Salle polyvalent, le Parc National des Cévennes pour la partie Écomusée et ces deux partenaires pour les parties communes (chaufferie, couloir.) à hauteur des parts respectives fixées par le règlement de copropriété.

• Distributeur Automatique de Billets : Souhaitant conserver un DAB, la commune du Pont de Montvert s'est engagée dans le cadre d'une convention avec le Crédit Agricole, à couvrir l'éventuel déficit de ce distributeur. Le Conseil municipal dans une position volontariste a accepté ce risque financier pour que ce service soit mis en place. Celui-ci s'est révélé très utile à la population et aux visiteurs avec près de 15 000 retraits en 2014. Il s'avère que, malgré cette importante fréquentation, le déficit pour cette première année d'exploitation s'élève à 1260 €. Le Conseil Municipal se félicite de la satisfaction apportée par ce service. Toutefois, il estime que la charge financière ne doit pas incomber à la seule commune du Pont de Montvert, mais plutôt à l'intercommunalité. Ce dossier sera donc porté devant la communauté de communes pour y être débattu. Quelle que soit la décision prise, la commune, respectera bien évidemment ses engagements.

• Association Passadou : La Commune accueillera 20 jeunes courant avril afin qu'ils puissent suivre une formation « Devenir formateur dans les chantiers internationaux ». En contrepartie, ces futurs formateurs réaliseront des travaux de paysagistes aux abords de l'Église (Nettoyage, engazonnement).

• Débroussaillage Stevenson : Suite à des demandes des exploitants et des usagers

du GR Stevenson entre Rieumals et Finiels, la Commune transmettra cette commande de travaux de débroussaillage relèvent des compétences de la Communauté de Communes

• Enclos des ânes : La Commune a été une nouvelle année consécutive destinataire de plaintes de riverains au sujet du crottin des ânes des randonneurs stationnant à la place de la Geôle. La commune demandera à l'OT de bien vouloir déplacer le lieu d'affouragement des ânes en le décalant au plus près du Parc à âne prévu à cet effet et situé au Foiral.



Présents :

Alain Jaffard, François Folcher, Frédéric Folcher, Stéphane Maurin, Gilly Machugo, Michèle Buisson, Catherine Baclard, Albert Douchy, Daniel Molines, Yves Servières, Yves Elie Laurent,

Secrétaire :

Yves Elie LAURENT

Compte-rendu du conseil précédent adopté à l'unanimité.

Monsieur Alain Pantel présente l'édition 2015 de Total Festum, remercie vivement la municipalité pour la subvention accordée, l'aide des employés communaux qui participeront à la mise en place, et l'apéritif offert à l'issue de la matinée avec les enfants, le Vendredi à 19 h.

Le Docteur Leroy intervient pour faire le point sur la si-

tuation médicale. Malgré sa surcharge de travail et la difficulté à recruter du renfort médical sur le secteur, le docteur réaffirme sa volonté d'être présent pour la population du Pont de Montvert une journée de plus en été, les Mercredi. Salarier un médecin pourrait être la solution sur notre territoire, si nous pouvons faire face aux charges et si la formule est vraiment adaptée à notre territoire. Décision prise d'étudier de près cette possibilité tout en continuant à essayer d'installer un médecin supplémentaire fonctionnant en mode libéral. Catherine Baclard est en charge du projet. Délibérations : Reversement au SIVU de l'estournal par la commune de l'aide perçue de l'état pour la mise en place des rythmes scolaires au Sivu, voté à l'unanimité. Participation de la commune à la construction d'un mur à Finiels. Décision ajournée par manque de renseignements précis.

Acceptation de la convention avec le centre d'archivage pour reconduire le contrat existant, voté à l'unanimité.

Modification des statuts de la communauté de communes, rajout du soutien aux activités agricoles et forestières, MAEC, et mesures Terra Rural.

Répartition du budget de l'EPCI sur le budget de la communauté de communes, voté à l'unanimité. Remplacement de Sophie Pantel comme représentant de la communauté de communes auprès du Sivom. Alain Jaffard élu à l'unanimité.

Motion de soutien à « Ribambelle », centre d'accueil des enfants et adolescents et de traitement de la souffrance psychique à Florac.

Motion de soutien contre la fermeture du guichet SCNF du Cévenol dont nous souhaitons le maintien en tant que train d'intérêt territorial.

Décisions

Réflexions sur la signalétique dans le village, mise en place d'un groupe de travail pour la rentrée de Septembre. Volontaires : François Folcher, Catherine Baclard, Yves Elie Laurent.

Demande de l'association Passadou de mise à disposition d'un local de bureau dans la mairie avec liaison téléphonique, internet, accès photocopieuse (déjà permis à toutes les associations en mode noir et blanc). Mise au vote 8 contre, 1 pour, 2 abstentions, demande refusée.

Demande de subvention de l'association Trait d'Union, la subvention attribuée a été ramenée à 1800 €.

Décision à prendre pour divers travaux de reliure pour sauvegarder notre cadastre napoléonien de 1813, format Aigle. Opérations de déacidification, traitements annexes et reliure, une offre à 3588 €.

Décision de consulter différents artisans pour devis sur ce chantier incontournable.

Décision d'achat d'un défibrillateur avec armoire à installer à la mairie.

Alain Jaffard présente le projet de fusion des communes Le Pont, Fraissinet, Saint Maurice, dans le cadre de la loi « nouvelles communes » de Mars 2015. Cela permettrait la mutualisation de moyens, une meilleure dotation financière, chaque commune garderait le même nom, un conseil commun de 60 conseillers maxi compléterait les différents conseils existants jusqu'aux prochaines élections. Une lettre à l'attention des autres

communes a été élaborée par Alain Jaffard qui la soumet pour accord aux conseillers de Pont de Montvert.

Calage des horaires de baignade surveillée avec Delphine Ramdane pour la saison à venir.

Nos ex cabines publiques; Au départ nous avions 5 cabines, France Telecom nous a imposé la suppression de 4 cabines et voulait maintenir celle sur le quai près de la pizzeria. Nous avons obtenu que soit plutôt maintenue celle plus utile du gîte communal. Demande acceptée en Décembre 2014. Et en Janvier 2015, cette cabine est démontée par une société mandatée par Telecom. France Telecom justifiant ce manquement aux accords convenus en invoquant le fait que la société privée mandatée pour le démontage se serait trompée de cabine, aucune perspective de rétablissement de cette cabine, ce qui est très dommageable pour les utilisateurs du gîte et donc le tourisme.

Contrat territorial, le point est fait sur les projets susceptibles d'entrer dans ce programme de contrats territoriaux bénéficiant d'une enveloppe financière spécifique du Département.

Mise aux normes des captages. Une réunion a eu lieu avec l'Agence Régionale de la Santé, la Safer et le cabinet Falcone pour finaliser le dossier de mise aux normes de nos différents captages. Alain Jaffard demande avec fermeté que soit effectuée une étude par un cabinet compétent en la matière sur la faisabilité d'un traitement de l'eau potable aux rayons ultra-violet (UV), sur nos différents captages. Ce mode de traitement de l'eau potable étant plus moderne que la Javellisation conventionnelle et préférable

pour la santé humaine et l'environnement lorsqu'il est possible de le mettre en pratique. Est rappelée l'urgence actuelle : régler les problèmes propres à Grizac et à Champlong de Lozère.



Présents :

MM. Alain VENTURA, maire ; Mmes Muriel de GAUDEMONT-LANDAIS, 2e adjointe; Marie-Christine LIEBER, 3ème adjointe
Mmes Anne-Marie DIDIER, Céline MATHIEU, Solène RENARD, Fabienne SALMERON, M. Frédéric MOUREAU

Absents excusés : Jacques HUGON, Isabelle DUQUENNE, Marc GOURDON
Secrétaire de séance : Muriel de GAUDEMONT-LANDAIS

Lecture est faite de l'ordre du jour.

• Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 09 mars 2015

• Vote des 4 taxes directes locales pour 2015

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales par rapport à 2014 et de les reconduire à l'identique sur 2015 soit :

- Taxe d'habitation = 12.38 %
- Foncier bâti = 13.11 %
- Foncier non bâti = 240.52 %
- CFE = 16.27 %

• Subventions aux associations

Le maire rappelle au conseil les subventions versées par

la commune aux associations en 2014 et présente les demandes reçues en mairie pour l'année 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'attribuer :

Adhésions :

- 100 € à l'association Châtagnes et Marrons des Cévennes
- 20 € à l'association Lozérienne pour l'Étude et la Protection de l'Environnement (A.L.E.P.E.)

Subventions :

- 300 € à l'association CI-NECO
- 80 € à l'association ADAPRO-LR (lutte contre le cynips)
- 150 € aux sapeurs-pompiers du centre de secours du Collet de Dèze
- 50 € à l'association nationale des anciens combattants et ami(e)s de la résistance (A.N.A.C.R.)
- 100 € à l'association Épi de mains
- 100 € à l'association Théâtre Clandestin
- 160 € à l'association Du Céfédé à la Ligne Verte

• Vote des budgets primitifs 2015

Le maire et Mme de Gaudemont-Landais, adjointe, présentent au conseil les budgets prévisionnels 2015 (budget général, A.E.P, école primaire). Il est rappelé que suite à la dissolution du budget annexe Logement Social Arbousset au 31/12/2014, l'affectation de résultat dudit budget est intégrée au budget général.

Le conseil, à l'unanimité, approuve les budgets présentés.

Lors de la présentation des budgets primitifs, le conseil

échange sur les projets 2015 inscrits en section investissement du budget général :

- Lancement du Plan Local d'Urbanisme
 - Viabilisation du hameau de l'Ayrolle
 - Travaux d'amélioration-modernisation de l'éclairage public
 - Programme voirie 2015
 - Travaux suite aux inondations d'automne dernier dont travaux réparation logement Arbousset (état catastrophe naturelle)
 - Enfouissement réseau Pénens Haut (paiement des travaux effectués en 2014)
 - Travaux aménagement mairie – logement communal Géripon
 - Travaux en régie (intégration travaux réalisés par personnel communal en investissement)
 - Participation financière de la commune à la construction du nouveau centre de secours au Collet de Dèze
- Sont présentés les projets 2015 inscrits en section investissement du budget A.E.P. :
- Mise aux normes des captages A.E.P
 - Installation de filtres U.V en sortie de bassins : le conseil, à l'unanimité, approuve la proposition du maire.
 - Acquisition de terrains : sur ce point, le maire rappelle l'état d'avancement de la procédure d'acquisition foncière du réservoir des Abris :
1. Avec l'accord des propriétaires M. et Mme STAAL, la commune a fait appel à un géomètre afin d'établir un document de bornage et de division de la parcelle section B n° 64 d'une contenance totale de 5 ha 74 a 90 ca sur laquelle est située ledit réservoir.

2. Le service des hypothèques a provisoirement renuméroté la parcelle B 64 comme suit :

- B 909 – contenance 02a41ca (superficie arpentée = 241 m²) = réservoir des Abrits

- B 910 – contenance 5ha72a49ca

3. Il convient aujourd'hui de définir le prix de vente de la parcelle B 909 et de procéder à l'achat par acte notarié; M. et Mme STAAL proposent de céder ladite parcelle à la commune pour un euro symbolique.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité :

– autorise le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition la parcelle B 909 pour un euro symbolique ;

– propose que l'acte de vente soit réalisé en l'office notarial POTTIER – 48400 Florac

– rappelle que l'ensemble des frais relatifs à l'acquisition (géomètre, notaire) est à la charge de la commune

Le maire informe le conseil de la nécessité de mettre en œuvre une procédure similaire pour l'acquisition de la source du Salson et le bassin de Vimbouches.

Concernant l'augmentation de la section dépense fonctionnement du budget primitif de l'A.E.P, le maire rappelle que celle-ci est due au rappel de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse d'un montant de 1716.37 € relatif aux redevances 2011 et 2012 pour prélèvement sur la ressource en eau. Muriel de Gaudemont-Landais propose de faire appel au médiateur de la République.

Budget Caisse des Écoles : pas de travaux inscrits à la section investissement, mais une part des travaux en régie du budget général permet d'en réaliser.

Le maire informe que la commune ne devrait pas recourir à l'emprunt pour mener à bien les projets sur 2015.

• Suppression/création poste adjoint technique principal 2ème classe : Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du 10 mars 2015, le maire propose au conseil la suppression d'un emploi d'adjoint technique de 1ère classe, à temps complet et la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe, à temps complet à compter du 1er juillet 2015. Adopté à l'unanimité.

• Transfert de compétence Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (M.A.E.C.), Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (P.A.E.C.) et Terra Rural à la C.C.C.M.L : Le maire présente la nécessité de modifier les statuts de la C.C.C.M.L en ajoutant à la compétence Développement Economique groupe de compétence « Développement Economique » le soutien aux activités agricoles et forestières : Mesures Agro-environnementales et Climatiques (MAEC), projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) et Mesures Terra Rural. Adopté à l'unanimité.

• Questions diverses :

□ Le conseil s'interroge sur la procédure à mettre en œuvre pour procéder à l'enlèvement des épaves sur la commune :

– Muriel de Gaudemont-Landais se charge de contacter le Parc National de Cévennes.

– Le maire se charge de contacter Mairie-Conseils.

□ Marie-Christine Lieber informe que la généralisation des Projets Educatifs Territoriaux (P.E.D.T) dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires nous demande de les mettre en œuvre ici. C'est pourquoi nous avons transmis à l'Inspection Académique le dossier du PEDT. La mise en œuvre de ce P.E.D.T. implique l'existence d'une structure d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.); l'association Trait d'Union au Pont de Montvert est une structure A.L.S.H à laquelle nous adhérons.

À cet effet, une convention de mise à disposition des employés communaux et des intervenants à Trait d'Union doit être conclue; Trait d'Union percevra une aide du C.C.S.S. pour la gestion administrative en qualité de structure administrative support.

Une déclaration d'utilisation des locaux communaux doit être déposée auprès de la Direction de la Jeunesse et des Sports.

□ Le groupe Tourisme du Pays Cévennes se réunit le 15 avril : Marie-Christine Lieber y assistera. Le conseil décide à l'unanimité de prendre la motion suivante : la taxe de séjour des meublés de tourisme sur notre commune (appartenant à la communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère) est prélevée au forfait depuis 2013 par le Pays des Cévennes, elle était auparavant prélevée au réel. Cette modalité de perception, dont la période va du 1er juillet au 15 septembre n'est pas du tout adaptée à notre typologie

d'offre d'accueil (petites structures dans un arrière-pays moins favorable dans les périodes hors juillet/août).

– Cette perception au forfait défavorise les petites structures au profit des grandes qui ont des périodes d'accueil plus étendues.

– Cette perception au forfait oblige les loueurs à inclure cette taxe dans les prix de location, augmentant de fait le prix de journée, ce qui est difficilement compréhensible et mal accepté par le locataire. Par ailleurs, le loueur doit inclure dans ses revenus déclarés, cette taxe qu'il doit reverser et ne perçoit donc pas. Ceci constitue une « double peine » pour le loueur.

– Cette perception au forfait fragilise fortement la bonne survie des petites structures d'accueil.

Pour toutes ces raisons nous demandons avec insistance au Pays des Cévennes, le retour de la taxe de séjour au réel pour les meublés de tourisme, comme cela est déjà le cas pour les autres structures. Adopté à l'unanimité.

□ Syndicat mixte de la Ligne Verte des Cévennes : Frédéric Moureau informe le conseil des décisions prises par le Conseil Syndical du 13 avril ;

– Les travaux doivent commencer en 2016 et seront réalisés par nature.

– Le comité vote le principe d'un parcours témoin

– Une commission sécurité est fixée au 24 avril.

L'ordre du jour et les questions diverses ayant été traités, la séance est levée à 21 h 50.



• Vue d'ensemble du budget général

FONCTIONNEMENT

	Dépenses section fonctionnement	Recettes section fonctionnement
Crédits de fonctionnement 2015	293 280.00 €	284 565.00 €
Reste à réaliser exercice 2014	0 €	0 €
Résultat de fonct. reporté	0 €	0 €
TOTAL fonctionnement	293 280.00 €	293 280.00 €

INVESTISSEMENT

	Dépenses section investissement	Recettes section investissement
Crédits d'investissement 2015	451 997.00 €	526 165.74 €
Reste à réaliser exercice 2014	0 €	0 €
Solde d'exécution reporté	74 168.74 €	0 €
TOTAL investissement	526 165.74 €	526 165.74 €

TOTAL BUDGET GÉNÉRAL 2015

BUDGET (fonct. + inv.) 2015	819 445.74 €	819 445.74 €
-----------------------------	--------------	--------------

• Vue d'ensemble budget annexe A.E.P

FONCTIONNEMENT

	Dépenses section fonctionnement	Recettes section fonctionnement
Crédits de fonctionnement 2015	39 235.22 €	30 634.47 €
Reste à réaliser exercice 2014	0 €	0 €
Résultat de fonct. reporté	0 €	8 600.75 €
TOTAL fonctionnement	39 235.22 €	39 235.22 €

INVESTISSEMENT

	Dépenses section investissement	Recettes section investissement
Crédits d'investissement 2015	73 197.35 €	46 673.32 €
Reste à réaliser exercice 2014	0 €	0 €
Solde d'exécution reporté	0 €	26 524.03 €
TOTAL investissement	73 197.35 €	73 197.35 €

TOTAL Budget A.E.P 2015

BUDGET (fonct. + inv.) 2015	112 432.57 €	112 432.57 €
-----------------------------	--------------	--------------

• Vue d'ensemble budget caisse école primaire 2015

FONCTIONNEMENT

	Dépenses section fonctionnement	Recettes section fonctionnement
Crédits de fonctionnement 2015	50 192.00 €	50 192.00 €
Reste à réaliser exercice 2014	0 €	0 €
Résultat de fonct. reporté	395.59 €	0 €
TOTAL fonctionnement	50 192.00 €	50 192.00 €

INVESTISSEMENT

	Dépenses section investissement	Recettes section investissement
Crédits d'investissement 2015	1.75 €	700.00 €
Reste à réaliser exercice 2014	0 €	0 €
Solde d'exécution reporté	698.25 €	0 €
TOTAL investissement	700.00 €	700.00 €

TOTAL Budget caisse école primaire 2015

BUDGET (fonct. + inv.) 2015	50 892.00 €	50 892.00 €
-----------------------------	-------------	-------------

Saint Frézal
1 juin 2015

Présents :

MM. Alain VENTURA, maire ; M. Jacques HUGON, 1er adjoint ; Mmes Muriel de GAUDEMONT-LANDAIS, 2e adjointe ; Marie-Christine LIEBER, 3ème adjointe

Mmes Anne-Marie DIDIER, Céline MATHIEU, Solène RENARD, Fabienne SALMERON

MM. Marc GOURDON, Frédéric MOUREAU

Absents excusés : Isabelle DUQUENNE

Secrétaire de séance : Marc GOURDON

Lecture est faite de l'ordre du jour.

• Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 13 avril 2015

• Acquisition de terrains à Pénens

Le maire informe le conseil des échanges entre la commune et la famille Rouverand relatifs à l'acquisition, par la commune, de parcelles leur appartenant.

Il s'agit d'une part de la parcelle D.649 à Pénens-Bas d'une contenance de 3 a 62 ca afin d'y réaliser un parking pour ce hameau et d'autre part d'une partie de la parcelle D.573 (surface totale de 8 a 02 ca) de manière à régulariser la situation de la terrasse attenante au logement communal et d'envisager la création d'un parking le long de la voie communale à Pénens-Haut.

Après négociations, les propriétaires acceptent le prix de vente des parcelles susmentionnées à 10 000.00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, autorise le maire :

– à accomplir l'ensemble des démarches nécessaires à cette acquisition pour un montant de 10 000.00 € hors frais de géomètre et notariés

– à faire appel à un géomètre afin d'établir un document d'arpentage pour la division de la parcelle D. 573

– de solliciter l'étude de Maître VIDAL à La Grand » Combe pour établir l'acte de vente.

• Contrat territorial
Suite aux élections départementales de mars dernier, la nouvelle assemblée départementale a défini les nouvelles modalités de mise en œuvre des contrats territoriaux.

Un nouveau calendrier a été mis en place, les fiches-projets doivent être transmises au Conseil Départemental avant le 28/08/15.

Une permanence mission d'appui aux projets est organisée par le Conseil Départemental en mairie du Pont de Montvert le 19 juin prochain. Le maire rappelle les projets communaux qui font l'objet de fiches-projets :

- Aménagement de la mairie
- AEP: alimentation AEP hameau du Salson
- AEP : stérilisation eau distribuée
- Aménagement Préau de l'école
- Logement social au Géripon (Type T4)
- Aménagement du hameau de Pénens-Bas
- Réfection voirie 2016
- Réfection voirie 2017
- Réparation voie communale et hameau du Salson
- Moulin du Salson

En cas de co-financement avec l'État, le taux de subvention global peut aller jusqu'à 80 % ; sans co-finan-

cement avec l'État, le taux maximal de subvention global est de 70 % du montant total HT.

• Délibération modificative – Budget annexe service public eau

Le maire informe le conseil qu'il y a lieu de procéder aux modifications budgétaires suivantes : Adopté à l'unanimité **tab1**.

• Réhabilitation et extension des locaux de la mairie

Trois forages ont été effectués par ALPHASOL pour déterminer la position du toit du rocher à l'emplacement où est projetée l'extension des locaux de la mairie.

Les profondeurs mesurées sont de 1 m 50 s, 2m90 et 3 m, profondeurs qui confortent le projet d'extension.

• Réparations dégâts suite aux inondations d'octobre dernier

□ Au hameau du Salson
L'épisode cévenol des 09 et 12 octobre 2014 a causé des dégâts sur la voirie et les ouvrages communaux

Aujourd'hui, il convient de procéder en urgence à des travaux de réparation au hameau du Salson.

Des devis ont été demandés auprès de plusieurs entreprises pour procéder à ces travaux qui consistent en la réparation d'un mur de soutènement, la réfection d'une buse et la création d'une calade sur le chemin de petite randonnée du Ravin de l'Enfer.

tab1.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6152 : entretien et réparations sur biens immobiliers	200.00 €	
D 706129 : redevance. modernisation réseaux de collecte		200.00 €

L'offre économiquement et techniquement la mieux disante est présentée par la S.A.R.L. S et B pour un montant de 23 989.20 € HT. Le maire présente le plan de financement suivant (tableau ci-dessous) :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

– Décide de retenir la S.A.R.L. S et B afin d'effectuer lesdits travaux, autorise le maire à signer le devis d'un montant de 23 989.20 € HT et à demander à l'entreprise une intervention rapide pour rendre le PR à nouveau praticable.

– Valide le plan de financement susmentionné et autorise le maire à faire la demande de subvention auprès du Parc National des Cévennes ; les demandes de subvention auprès de l'État, du Conseil Régional Languedoc-Roussillon et du Conseil Départemental de la Lozère ont déjà été faites pour l'ensemble des réparations à réaliser sur la commune suite aux intempéries d'automne dernier.

□ Il convient de procéder en urgence à des travaux de réparation aux lieux-dits La Felgeadette et Les Maresques.

Des devis ont été demandés auprès de plusieurs entreprises pour procéder à ces travaux qui consistent en la réfection du passage busé à la Felgeadette et en la réfection partielle de la piste des Maresques ainsi que le curage de la tête de buse.

L'offre économiquement et techniquement la mieux disante est présentée par la S.A.R.L. ROUVIERE Francis.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, décide de retenir la S.A.R.L. ROUVIERE Francis et autorise le maire à signer le devis d'un montant de 4008.00 € HT.

- Enfouissement réseaux Pérens Bas : une réunion sur site s'est tenue le 13 mai avec le SDEE, Lozère Ingénierie (Conseil Départemental) et la commune. ORANGE n'était pas présent, mais a fourni un devis pour le câblage.

- Moulin du Salson : une visite du site a été organisée par la mairie le 13 mai dernier où étaient présents Muriel, Marie-Christine, Marcus, Jacques et Alain, Mme DARNAS (Conseil Départemental Lozère), Mme Bouchard-Seguin (P.N.C), M. GELY (Fondation du Patrimoine).

La mairie a sollicité le service local des Domaines afin de procéder à l'évaluation du moulin en vue de son acquisition. Ledit service n'assure plus d'expertise pour des acquisitions inférieures à 75 000 € HT. Le P.N.C estime à 40 000 € HT le coût des travaux à faire en priorité pour sécuriser le bâti. Le conseil échange sur l'accessibilité au site pour les travaux, mais également pour intervention des services de secours.

Muriel de Gaudemont-Landais propose que la commune adhère à la Fondation du Patrimoine (50.00 € cotisation 2015). À l'unanimité, le conseil approuve cette adhésion.

- P.L.U. : Le maire rappelle au conseil l'obligation d'activer la procédure d'élaboration du P.L.U sur l'ensemble du territoire communal avant la fin de l'année 2015 sous peine de caducité de l'actuel P.O.S.

À cet effet, et dans l'hypothèse d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (P.L.U.i.), une réunion s'est tenue le mercredi 27 mai en mairie de St Frézal de Ventalon où étaient présents le maire, J. HUGON ainsi que Mme MARY (DDT urbanisme habitat), MM. GARNIER et DESSOLIERS (P.N.C), MM. REYDON et LECAT, maires de Vialas et de Saint Andéol de Clerguemort, Mme NUNGE, adjointe au maire de St Andéol.

Le maire précise que les communes de St Andéol de Clerguemort, de St Maurice de Ventalon et de Vialas souhaitent élaborer leur P.L.U. ou P.L.U.i.

Le conseil communautaire de la C.C.C.M.L. est d'accord sur le principe d'un P.L.U.i.; cela nécessiterait la reconversion des P.L.U. des communes de Fraissinet de Lozère et du Pont de Montvert. Le conseil s'interroge sur les éventuels risques du transfert de compétence à

la C.C.C.M.L. pour l'élaboration du P.L.U.i; le maire précise que les conditions de collaboration communes – C.C.C.M.L. seront préalablement débattues en conseils municipaux et communautaires; il n'est pas envisageable que la commune perde sa maîtrise communale en matière de développement urbanistique.

- Demi-tour des Abris : un expert désigné par le Tribunal Administratif de Nîmes a convoqué la mairie, les entreprises, le S.D.E.E. et leurs avocats respectifs le 29 mai dernier sur les lieux du litige. La D.D.T. était absente (se déclare non responsable et se réfère à une jurisprudence de janvier 1994).

Des sondages vont être réalisés puis modélisation et simulation informatique.

- Terres agricoles du Salson Une rencontre a eu lieu le 27 avril dernier entre MM. J-P. ALLIER, C. LECAT, A. VENTURA et un représentant de la SAFER afin que les terres et la bergerie du Salson restent à vocation agricole; projet de mise en place d'une réserve foncière par la C.C.C.M.. L. pendant 3 ans.

En parallèle, les porteurs de projet HUGUES-ROUSSEL font une nouvelle proposition d'acquisition de la bergerie auprès des propriétaires-vendeurs.

- Ecole :

La commune a soumis auprès de la Direction Académique de Florac le Projet Educatif Territorial qui regroupe, à compter de la rentrée 2015, les activités périscolaires de 13 h 30 à 16 h 30 le jeudi après-midi.

Mme Élisabeth MARTZ-HAUPAIS termine son contrat fin août 2015 et ne souhaite pas le reconduire.

Un poste d'aide maternel (le) d'école sera à pourvoir à la rentrée prochaine.

Le maire propose la constitution d'une commission pour travailler sur la fiche de poste, étudier les candidatures, préparer les entretiens, en collaboration avec les instituteurs.

Jacques HUGON, Muriel de GAUDEMONT-LANDAIS, Marie-Christine LIEBER, Anne-Marie DIDIER et Solène RENARD sont volontaires pour être membres de la commission.

- Internet

Depuis le 12 mai 2015, la partie ouest de la commune est éligible à l'ADSL haut débit par le réseau filaire ORANGE. Le nœud de raccordement (NRA) est situé à l'ancienne gare.

L'arrêt du réseau hertzien développé par le Pays des Cévennes sera effectif à compter du 23 juillet 2015; une aide financière de 200.00 € sera proposée aux anciens abonnés au réseau hertzien pour l'achat et l'installation d'un kit satellite.

- Régularisation des captages A.E.P.

L'ensemble des captages d'alimentation en eau potable a été visité par l'hydrogéologue agréé, M. PAPPALARDO, le 24 avril dernier avec des représentants de la SAFER, d'AQUA SERVICES et de la mairie.

Une étude hydrogéologique a été réalisée par M. LAUGIER pour définir l'origine des eaux captées à la source de Peyre Brune.

- Le logement communal du Géripon est vacant depuis le 1er avril 2015.

- Le maire informe le Conseil qu'il y a lieu d'attribuer une subvention de fonctionnement pour l'année 2015 de 6500.00 € à

Subvention ETAT	45 %	10 795.14€
Subvention REGION LR	12 %	2 878.70 €
Subvention DEPARTEMENT	10 %	2 398.92 €
Subvention P.N.C	12.50 %	3000.00 €
TOTAL subventions	79.50 %	19 072.76 €
Autofinancement	20.50 %	4 916.44 €
TOTAL coût travaux HT	100 %	23 989.20 €

l'ASA de DFCI du Canton du Pont de Montvert.

Le maire étant vice-président de l'ASA de DFCI du Canton du Pont de Montvert ne participe pas au vote.

Adopté à l'unanimité.

• Délégation de signature : Lors de la constitution du nouveau conseil municipal en mars 2014, le maire a notifié auprès du comptable public les formulaires d'accréditation de délégués de l'ordonnateur pour autoriser les trois adjoints à signer les pièces de dépenses et de recettes, conformément au décret du 07 novembre 2012.

À l'autorisation de signatures des pièces de dépenses et de recettes, il convient d'ajouter l'autorisation de signer les pièces justificatives de paiement telles que les attestations d'heures complémentaires/supplémentaires des agents ou de remboursement de frais aux agents et élus (indemnités kilométriques, repas, etc...) ainsi que les contrats de travail.

Adopté à l'unanimité.

• Demande de subvention à l'association Promotion de Saint Andéol de Clerguemort

Le conseil a débattu sur les actions de l'association Promotion de Saint Andéol de Clerguemort qui consistent en la défense des intérêts des propriétaires des vallées de St Andéol et de St Frézal, notamment contre les intrusions dans les propriétés (cueillette de champignons, châtaignes, etc...).

À 8 voix contre 1 et 1 abstention, le conseil décide de ne pas verser de subvention à l'association susmentionnée.

• Demande aide financière de M. PERRET suite à la reconstruction d'un mur de

priété au lieu-dit Le Paumier, qui longe la route départementale n° 29.

Ce mur s'est effondré lors des intempéries d'automne dernier.

Même si la commune a été reconnue en l'état de catastrophe naturelle, elle ne peut pour autant aider financièrement un particulier dans la reconstruction des dégâts occasionnés par les intempéries.

Le conseil propose d'adresser un courrier à M. Perret et de l'encourager à solliciter une aide auprès de son assureur au titre de la garantie responsabilité civile, auprès du P.N.C ainsi qu'auprès du Conseil Départemental.

• M. SOULIER, propriétaire à l'ancienne gare demande s'il serait possible d'enlever les gravats amassés en tas devant la barrière. À cela, en amont et sous le CFD, une buse est bouchée ; cela risque, à terme, de déporter les pluies sur la voie ferrée.

Marc Gourdon rappelle également qu'une autre buse est bouchée sur la RD 29 entre l'intersection VC menant à Vimbouches et VC menant à Cessenades. Le conseil propose de faire intervenir l'équipe technique communale.

• Céline Mathieu rappelle la demande de pose d'un panneau de signalisation Attention enfants ralentir au hameau de Conchès.

• Une commission chemins de randonnée se réunit le mercredi 24 juin prochain pour établir un inventaire des problèmes rencontrés sur les sentiers (entretien, arbres couchés, effondrement, etc...) et définir les moyens pour y remédier.

• La commune a adressé un courrier à la Fédération Dé-

partementale des Chasseurs et du Parc National des Cévennes pour savoir quelles sont les aides financières sur lesquelles la commune et les particuliers peuvent compter pour réparer les dégâts causés par la prolifération de sangliers (pierres sur la chaussée, sentiers labourés, bancels retournés...). Marie-Christine Lieber a rencontré le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs qui l'a informée de possibles aides pour les particuliers ainsi que les collectivités (se renseigner auprès des chasseurs locaux).

L'ordre du jour et les questions diverses ayant été traités, la séance est levée à 21 h.

■

Saint Andéol
conseil municipal
21 mars 2015

Présents :

Jean-Claude DAUTRY,

Pierre-Emmanuel

DAUTRY, Loïc

JEANJEAN, Camille

LECAT, Daniel

MATHIEU, Véronique

NUNGE, Miriam

ROESSEL

Représentés : Émilie

MERMET-BOUVIER par

Miriam ROESSEL, Hervé

PELLECUER par Daniel

MATHIEU, Josette ROUX

par Loïc JEANJEAN

Absents : Frédéric

NADLER, Josette ROUX,

Hervé PELLECUER,

Secrétaire de séance :

Pierre-Emmanuel

DAUTRY

Ouverture de la séance :

9 h 00

• Approbation des comptes-rendus des conseils municipaux des 29/11/14 et 06/02/2015

• Informations diverses :

L'enquête publique voirie communale classée se déroule du lundi 23 mars 2015 au jeudi 09 avril 2015. Monsieur Jean-Pierre BARRERE commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie, le mardi 24 mars 2015 de 10 h à 12 h et le jeudi 09 avril 2015 de 16 h à 18 h.

Le maire rappelle le projet de voies communales à classer ou à déclasser :

À classer :

– V.C. n° 4 : de la V.C. n° 2 à la limite de la commune du COLLET-DE-DÈZE

– V.C. n° 7 : de la V.C. n° 2 à la R.D. n° 35

– V.C. n° 17 : de la R.D n° 35 au stationnement du hameau de l'Espinassas

À déclasser :

– V.C. n° 8 : de la V.C. n° 7 au hameau du RÉGENT

– V.C. n° 9 : de la V.C. n° 8 aux FAÏSSES

– V.C. n° 13 : de la V.C. n° 1 au hameau du LAUZAS

– V.C. n° 15 : de la V.C. N° 1 à la limite de la commune du COLLET DE DÈZE

– V.C. n° 12 : 109 derniers mètres mas de VITATERNE

La commune de VIALAS a pour projet d'intégrer la Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère ; le conseil se prononce favorablement.

Interrogation sur la représentativité de la commune au sein de la future C.C.C.M.L. G.A.L. (groupe d'action locale) : le maire informe du fonctionnement du G.A.L et plus précisément celui de l'association territoriale Causses Cévennes dont la Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère fait

partie après être sortie du G.A.L Cévennes porté par le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes.

L'association territoriale Causses Cévennes, constituée en Groupe d'Action Locale (G.A.L.), a répondu à l'appel à projets régional pour la gestion du programme LEADER 2014-2020 (fonds européens – 2 à 3 millions d'€).

La Région Languedoc-Roussillon, autorité de gestion pour les fonds européens, examine les candidatures et se prononcera à la fin mai 2015.

Pays Cévennes, réunion tourisme : problème relatif à la taxe de séjour : la ressource devrait diminuer de 30 % pour la C.C.C.M.L et l'Office de Tourisme du Pont de Montvert ; il n'est pas prévu d'augmenter la taxe de séjour. Les moyens financiers vont de fait diminuer (impact sur la communication).

Pays Cévennes, accès Internet : le maire rappelle la réunion programmation nouvelles technologies du 26/03/15. Face aux problèmes récurrents d'accès Internet, le maire se rendra à la réunion avec D. Mathieu et L. Jeanjean.

Pays Cévennes, réunion S.P.A.N.C organisée au Pont de Montvert à laquelle E. MERMET-BOUVIER était présente et fera prochainement un CR au conseil.

Un nouveau bureau d'études a été désigné par le Syndicat Mixte Pays Des Cévennes afin de réaliser des diagnostics sur les systèmes d'assainissement non collectif.

Maison Rouverand : le Dossier de Consultations aux Entreprises (D.C.E.) est en cours d'élaboration par l'architecte Yaël GARRIGUES.

Un devis a été demandé à M. Vincent LEYMARIE pour la coordination S.P.S.

Stratégie communale d'alimentation en eau potable : Suite à la délibération du 06 février 2015 relative à la mise en œuvre d'un projet structurant d'alimentation en eau potable de la commune et à la décision d'abonner la régularisation du captage de Lézinié, une réunion a été organisée le 11 mars 2015 à l'initiative de M. le Sous-Préfet et où étaient présents : – M. le Sous-Préfet, Franck VINESSE et Mme R. PINTARD, secrétaire générale de la sous-préfecture de Florac – Pour la commune : le maire, C. LECAT, les adjoints J-C DAUTRY et V.NUNGE et le conseiller municipal P-E DAUTRY

– Pour la Direction territoriale de l'A.R.S., M. T. BIDEAU

– Pour le CG 48, Mme L. DHOMBRES

Les représentants de la commune ont présenté le projet communal d'alimentation en eau potable à court, moyen et long terme ; dans un 1er temps, la priorité est de distribuer l'eau à Lézinié-Pré Neuf à partir du captage de Cabanis puis de lancer la régularisation administrative des sources de l'Espinassas, du Cros, de Cabanis et de Poussiels.

Le maire a demandé une dérogation pour utiliser l'eau des captages avant l'autorisation administrative.

Suite à l'abandon de la régularisation administrative du captage de Lézinié, le Sous-Préfet a demandé aux élus de prendre des dispositions afin d'alimenter en eau potable les hameaux de Lézinié et du Pré Neuf à savoir, distribution de bouteilles d'eau et arrêté municipal de restriction d'usage permanente.

Le 20 mars 2015, l'ARS a adressé à la mairie les résul-

tats d'analyse du 02/03/2015 du réseau d'eau de Lézinié : « résultats conformes aux limites de qualité en ce qui concerne les paramètres microbiologiques et physico-chimiques mesurés ».

Le conseil évoque la possibilité d'adhérer au S.A.T.E.P. du Conseil Général 48 pour obtenir assistance dans les procédures de régularisation. Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) : Le conseil émet un avis favorable pour lancer un appel d'offre commun avec St Frézal de Ventalon et St Maurice de Ventalon voire même de concevoir un seul P.L.U. pour les 3 communes. Compte administratif 2014 voir tableau ci-dessus.

D. Mathieu souligne l'importance de privilégier les dépenses d'investissement à celles liées au fonctionnement ; C. Lecat répond que cela est fait autant que possible, notamment par les travaux en régie.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve le Compte Administratif 2014.

C. Lecat, le maire, ne participe pas au vote.

Affectation de résultat : report au prochain conseil
Compte de gestion 2014 : le conseil déclare que les comptes de gestion 2014 dressés par le receveur sont certifiés conformes et n'appellent ni observation ni réserve de leur part.

Employés communaux : le maire informe que le contrat de M. Roland MADEC se termine en juillet 2015. Un entretien est prévu semaine prochaine avec l'intéressé.

Schéma Directeur d'Assainissement : report au prochain conseil.

Programme voirie 2015 : le maire présente les deux devis proposés par Lozère Ingénierie : – VC de la RD 35 au croise-

ment de Poussiels : reprise de chaussée en grave émulsion et bi-couche : 25 812.80 € HT

– VC des Estrêches : reprise de chaussée et aqueduc : 1 499.00 €

– TOTAL : 27 311.80 € HT ; le CG 48 dans le cadre du Programme d'Équipement Voirie Communale (P.E.V.C.) participe à hauteur de 50 % du montant HT soit 13 655.90 €.

Après en avoir délibéré, le conseil autorise le maire à signer les deux devis pour les travaux de voirie 2015 susmentionnés.

Rémunération de l'agent recenseur Éric TAMISIER pour la collecte du recensement de la population 2015 : Après en avoir délibéré, le conseil décide :

– de rémunérer Éric Tamisier selon l'indice dont relève l'agent au 1er janvier 2015 (IMB 355 / IB 388) et en fonction des heures effectuées, à savoir 6 heures de formation et 17.5 h de terrain, soit 23.50 h.

– en ce qui concerne les frais de déplacement, d'appliquer la formule nombre de km effectués – 251 km – X par le tarif des indemnités de déplacement pour utilisation du véhicule personnel.

Contrat territorial CG 48 : le diagnostic territorial a été envoyé au CG 48 (réfèrent : M. Bertrand FISCHER).

Prochaine étape : le conseil doit délibérer avant le 31 mai sur les fiches projets 2015/2016/2017 (prioriser les projets communaux).

Marché génie civil – pierre sèche (aménagement de village Lézinié, l'Espinassas) : les marchés seront signés une fois les fiches projets validés par le CG 48. Une autorisation de démarrage anticipée devra être adressée au CG 48.

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	33 457.15			123 606.63	33 457.15	123 606.63
Opérations exercice	114 553.41	95 658.26	120 909.33	166 931.36	235 462.74	262 589.62
Total	148 010.56	95 658.26	120 909.33	290 537.99	268 919.89	386 196.25
Résultat de clôture	52 352.30			169 628.66		117 276.36
Restes à réaliser	157 468.80	162 717.00			157 468.80	162 717.00
Total cumulé	209 821.10	162 717.00		169 628.66	157 468.80	279 993.36
Résultat définitif	47 104.10			169 628.66		122 524.56

Châtaigneraie de l'Espinass : les travaux d'élagage ont été réalisés.

Le maire et E.Mermet-Bouvier ont rencontré une chevrrière qui souhaite s'installer sur la commune; une nouvelle rencontre est programmée le 11 avril prochain.

Réforme P.A.C. 2015/2020 : Le maire informe que dans le cadre de la réforme de la nouvelle P.A.C. 2015/2020, le projet d'orientation prévoit de sortir les châtaigneraies et les chênaies cévenoles des parcelles éligibles aux aides. Après en avoir délibéré, le conseil demande que les châtaigneraies et les chênaies cévenoles soient reconnues et gravées comme parcelles éligibles dans la nouvelle P.A.C.; que les aides versées aux exploitations cévenoles à travers l'Indemnité Compensatrice des Handicaps Naturels (I.C.H.N.) pour ces parcelles soient définitivement acquises.

Chantier International Jeunes : après en avoir délibéré, le conseil autorise le maire à signer la convention avec le Réseau Entraide Volontaire pour l'organisation d'un chantier international de 3 semaines en juillet prochain; 3000.00 € seront inscrits au B.P. 2015 pour la participation de la commune au chantier.

La commune et l'association recherchent des encadrants

pour animer le chantier.

Certification ECOCERT : Mme Roessel présente une demande de subvention de 100 € sur un budget total de 300 € pour la certification bio ECOCERT de la cantine de l'école primaire des Abriss. Une partie du conseil s'interroge sur le bien-fondé de la démarche et discute de l'utilité d'une telle certification pour un établissement scolaire. Après en avoir délibéré, le conseil s'accorde pour attribuer une subvention de 100 € à l'école des Abriss en soutien de sa démarche pour une cuisine fait maison et privilégiant les circuits courts.

La séance est levée à 15 h



Présents : Pierre-Emmanuel DAUTRY, Loïc JEANJEAN, Camille LECAT, Daniel MATHIEU, Émilie MERMET-BOUVIER, Véronique NUNGE

Représentés : Jean Claude DAUTRY par Pierre-Emmanuel DAUTRY, Hervé PELLECUER par Daniel

MATHIEU, Josette ROUX par Loïc JEANJEAN

Absents : Frédéric NADLER, Miriam ROESSEL

Secrétaire de séance : Émilie MERMET-BOUVIER

Ouverture de la séance : 9 h

Arrivée de Loïc Jeanjean à 9 h 45

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 21/03/2015

- Informations diverses :

- Projets agricoles : Travaux d'élagage de la châtaigneraie de l'Espinass effectués; M. Pinard-Legry préconise un nouvel élagage; le conseil s'interroge pour l'effectuer à l'automne ou l'hiver prochain? – ainsi qu'un greffage à l'hiver prochain? Le nettoyage de la châtaigneraie est en cours de réalisation par les contrats verts.

Le conseil échange sur la nécessité d'entretenir régulièrement la châtaigneraie ainsi que les autres plantations sur parcelles communales (vigne, chèvrefeuille). Cette activité pourrait-elle être effectuée par le futur porteur de projet espace-test, par les employés communaux ou faudrait-il procéder à une embauche pour intervenir 1 fois/mois. Faut-il nommer un conducteur de travaux? Loïc Jeanjean propose qu'un groupe de travail se réunisse afin d'ap-

porter des réponses à ces questionnements et de les soumettre lors d'un prochain conseil.

– La chevrrière ayant pour projet de s'installer sur la commune a trouvé une solution pérenne sur Vialas; Mme Mermet-Bouvier et le maire échangent avec elle sur la possibilité de faire pâturer son troupeau à l'Espinass.

– Mme Mermet-Bouvier et le maire informe le conseil de la réunion de préparation du futur dispositif régional TERRA RURAL (appel à projet 2015 – territoire du Mont Lozère) où étaient présents S. PANTEL (Conseil Régional L-R), S. DELPUECH et D. PIT (Chambre d'Agriculture), un représentant de la SAFER et des élus de Saint Frézal de Ventalon, de Saint Maurice de Ventalon, de Vialas et de St Andéol de Clerguemort.

Administrativement, c'est le S.I.S. Mont Lozère qui répond à l'appel à projet; de manière déléguée, c'est la C.C.C.M.L. qui fera le lien avec le maître d'œuvre (Chambre d'Agriculture) qui réalisera expertises et coordination des actions pour les communes.

La participation des communes est de 5 % du coût total HT.

Chaque commune a mis en avant ses besoins d'accompagnement pour la réalisation de ses projets agricoles.

Concernant St Andéol, la commune souhaite réaliser une expertise agricole suivi d'une animation foncière afin de déterminer les terres agricoles disponibles et de solliciter les propriétaires pour une éventuelle utilisation future; Concernant l'espace-test agricole, la commune souhaite que l'ALODEAR

(Association Lozérienne de Développement Economique et Agricole en milieu Rural) soit maître d'œuvre dans la réalisation d'une étude de faisabilité en partenariat avec les prestataires RENETA et COUP D'POUCE.

A cet effet, l'ALODEAR a répondu à l'appel à projet TERRA RURAL et présente un devis de 13 250.00 € TTC. Daniel Mathieu s'interroge sur le passage de l'expertise à l'action; l'expertise est nécessaire, car de ses conclusions résulteront la pertinence ou non de créer un espace-test sur la commune.

- Schéma Directeur d'Assainissement : le bureau d'études AQUA SERVICES a transmis son étude qui va permettre au Conseil d'établir son zonage d'assainissement sur l'ensemble de la commune.

Les zones d'assainissement sont soit collectifs soit non collectifs. Une fois établi le zonage et entériné par délibération, celui-ci sera soumis à enquête publique afin d'informer le public et recueillir ses remarques.

Le maire présente l'étude au Conseil. Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, décide d'adopter le projet de zonage d'assainissement collectif – assainissement non collectif suivant : S'agissant des zones d'assainissement collectif, la commune a tenu compte des contraintes techniques et économiques des différents scénarii envisagés et décide de retenir les périmètres suivant en assainissement collectif :

Hameau de Lézinier : parcelles comprises entre la route des Faïsses et le Temple et s'arrêtant à l'Ouest de la maison Polge à savoir : section C : 372, 373, 374; 375, 376, 514, 397, 564, 395, 396,

392, 393, 388, 387, 383, 384, 382, 561 tel qu'annexé à la présente délibération.

Hameau de L'Espinassas : Propriétés communales au-dessus de la parcelle A 522 où est prévue l'installation du système d'assainissement : section A : 448, 449, 476, 480, 481, 521, 522, 524, 525, 526, 527, tel qu'annexé à la présente délibération.

- Est classé en zone d'assainissement non collectif le reste du territoire de la commune (hameaux et habitations dispersées et/ou isolées) tel que préconisé dans l'étude d'AQUA SERVICES.

- de soumettre le projet de zonage d'assainissement collectif – non collectif de la commune à enquête publique selon le Code de l'environnement.

- d'autoriser le maire à organiser l'enquête publique et de régler les frais inhérents à ladite enquête et d'imputer les dépenses au budget annexe de l'eau.
- Affectation de résultats : le conseil statue sur l'affectation du résultat de l'exercice 2014 comme suit, voir **TAB 1**, p.26 :

- Vote des taux d'imposition des taxes locales directes

Le maire propose d'appliquer une augmentation de 5 % des taux par rapport à 2014 soit + 1503.00 € de ressources fiscales supplémentaires attendues pour la commune (2014 = 25 686.00 €; 2015 = 27 189.00 €). Après avoir ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de fixer les taux d'imposition directe communale pour l'exercice 2015, voir **Tab 2** :

- Création d'un Budget Annexe A.E.P : dans l'objectif d'un projet structurant d'alimentation en eau potable de la commune, le maire propose la

création d'un budget annexe de l'eau. Il rappelle qu'un budget annexe eau potable est assujéti à la T.V.A. et soumis à la nomenclature budgétaire M.49.

Le Conseil, après avoir entendu les explications du maire, approuve la création d'un budget annexe eau potable et autorise le maire à signer tous les documents relatifs à sa mise en œuvre et à sa gestion.

- Vote du Budget Primitif 2015 (budget général hors budget A.E.P.) : adopté à l'unanimité. Voir ci-contre tableaux :

Fonctionnement, investissement, Total budget général 2015.

Échanges sur les projets d'investissement et leur financement :

- Compte-tenu des taux d'intérêt actuels, ne serait-il pas judicieux de contracter un emprunt pour la participation communale à la construction du nouveau centre de secours du Collet de Dèze?

- Clède communale : une mise en location est-elle envisageable à l'automne prochain? Sous quelle forme? Idem pour le four à pain à l'Espinassas.

- La commune va devoir recourir à l'emprunt pour le financement des travaux d'aménagement de village (budget annexe eau = prêt de 41 501.00 €) ainsi que pour l'acquisition de la maison Rouverand (prêt P.L.U.S. de 146 158.00 €), de la magnanerie de Sambuget (prêt de 30 000.00 €) et l'achat d'un tracteur (prêt 20 000.00 €) soit un total d'emprunt de 237 659.00 €.

- Véronique Nunge informe le conseil qu'à partir de la rentrée 2015, le collège Henri Gamala, au Collet de Dèze, risque de ne plus pouvoir mener son accompagnement

éducatif faute de financement par l'Éducation Nationale. Le Conseil d'Administration du collège demande aux élus de se mobiliser en faveur d'un financement pérenne de cette activité et d'en faire part au recteur d'académie par écrit. Approuvé à l'unanimité. Le courrier sera transmis au recteur au plus tard mardi prochain.

- Questions diverses
- Pose des panneaux de signalisation : avant l'été par l'équipe technique communale.

- Location voire vente d'une mini-pelle par l'entreprise A.M.C. Daniel Mathieu se demande s'il ne serait pas plus judicieux d'acheter une mini pelle par le biais de la C.U.M.A. et de la mettre à disposition de la commune et des particuliers.

La séance est levée à 14 h 30. ■



Président : LECAT Camille
Secrétaire de séance : DAUTRY Jean-Claude
Présents : Camille LECAT, Jean-Claude DAUTRY, Véronique NUNGE, Hervé PELLECUER, Josette ROUX, Loïc JEANJEAN, Daniel MATHIEU
Représentés : Emilie MERMET-BOUVIER par Camille LECAT, Pierre-Emmanuel DAUTRY par Jean-Claude DAUTRY
Excusés : Miriame ROESSEL, Absents : Frédéric NADLER

- Approbation du compte-rendu du conseil du 11 avril 2015

Informations diverses

• La commune a pour projet d'adhérer à la CUMA du Ventalon pour une section minipelle : Daniel Mathieu informe le conseil de la procédure : la CUMA fait l'acquisition de la minipelle (environ 30 000 €); il faut à minima 4 adhérents sur la section minipelle; chaque adhérent réserve ensuite un nombre d'heures de location à l'année qui lui sera facturé par la CUMA.

Camille Lecat est référent commune pour le volet administratif-financier, Éric Tamisier pour la partie technique. Jean-Claude Dautry se charge de l'organisation d'une visite de minipelle à Vialas dernière semaine de juin.

• La commune a fait l'acquisition d'un tracteur à 2700.00 € et d'une remorque à 1000.00 € (vente aux enchères de la mairie de Brouzet-les-Alès).

• Transfert compétence : MAEC/PAEC et Terra Rural : La Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère a adhéré à l'Association Territoriale Causses Cévennes pour exercer les missions notamment de projets agroenvironnemental et climatique et les programmes Terra Rural, la volonté communautaire est de promouvoir une politique de soutien dans le cadre de ces activités agroenvironnementale et climatique et les programmes Terra Rural, Il est ainsi nécessaire de modifier les statuts de la CCCML, le conseil municipal approuve la modification des statuts comme suit : rajout dans le groupe de compétences « développement économique » de la nouvelle orientation : soutien aux activités agricoles et forestières : Mesures Agro-environnementales et Climatiques (MAEC), Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) et Terra Rural.

• Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales :

La Loi de finances 2012 a instauré un fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC); il y a lieu de définir les critères de répartition des contributions et des attributions entre les communes et l'établissement public de coopération intercommunale. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide que :

– la contribution au titre du FPIC est intégralement supportée par la CCCML

– l'attribution au titre du FPIC est intégralement versée à la CCCML

• Une rencontre a eu lieu le 20 mai dernier en la mairie de St Frézal afin d'étudier la faisabilité d'un P.L.U. intercommunal (P.L.U.i.).

Etaient présents maires et adjoints de Saint Frézal de Ventalon, de Vialas, de St Andéol, représentants de la DDT et du PNC. Le P.L.U.i. est un outil d'orientation d'aménagement à l'échelle de la communauté de communes qui apporte plus de cohérence et réduit significativement les coûts de l'étude. Administrativement, les communes doivent transférer la compétence élaboration du P.L.U à la CCCML sachant que les conditions d'élaboration de l'outil seront préalablement débattues et actées en conseils municipal et communautaire.

Loïc Jeanjean craint une perte de compétence des communes, une centralisation des décisions à l'échelle de la CCCML.

Le maire informe de la tenue d'une réunion P.L.U.i à Vialas mercredi prochain avec le service habitat de la DDT; la CCCML délibèrera sur ce dossier lors du conseil communautaire du 23 juillet.

Tab 1

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créateur)	123 606.63
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	140 129.47
EXCEDENT	
	46 622.03
Résultat cumulé au 31/12/2014	169 628.66
A.EXCEDENT AU 31/12/2014	169 628.66
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	47 104.10
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créateur - lg 002)	122 524.56
B.DEFICIT AU 31/12/2014	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Tab 2

Taxes	Taux 2014	Taux 2015
Taxe d'habitation	13.73 %	14.42 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	14.09 %	14.79 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	167.70 %	176.08 %
Cotisation Foncières aux Entreprises	17.49 %	•

Fonctionnement

	Dépenses section fonctionnement	Recettes section fonctionnement
Crédits de fonctionnement 2015	289 741.56 €	167 217.00 €
Reste à réaliser exercice 2014	0 €	0 €
Résultat de fonct. Reporté	0 €	122 524.56 €
TOTAL fonctionnement	289 742.56 €	289 742.56 €

Investissement

	Dépenses section investissement	Recettes section investissement
Crédits d'investissement 2015	381 040.16 €	428 144.26 €
Reste à réaliser exercice 2014	157 468.80 €	162 717.00 €
Solde d'exécution reporté	52 352.30 €	0 €
TOTAL investissement	590 861.26 €	590 861.26 €

Total budget général 2015

BUDGET (fonct. + inv.) 2015	880 602.82 €	880 602.82 €
-----------------------------	--------------	--------------



- À l'unanimité, le conseil approuve la création d'un Budget Annexe Service Eau assujéti à la T.V.A.

- Fixation du prix de l'eau – Budget Annexe service public local eau :

Le maire rappelle que le montant du forfait redevance eau pour les abonnés de Lézinié, du Pré Neuf et de l'Espinassins est de 180.00 € par an, conformément à la délibération du 1er décembre 2012.

Le maire propose que la facturation du forfait eau ainsi que celle des redevances S.P.A.N.C et pollution domestique soient effectuées sur le budget annexe service public local de l'eau.

Le forfait annuel eau sera payé en deux fois, en juin et novembre de chaque année.

Les redevances S.P.A.N.C et pollution domestique seront payées en une seule fois, en juin avec la 1ère facturation forfait eau. La base de redevance choisie est la même que celle définie dans la délibération du 1er décembre 2012 (ex : logement habitable = 1 redevance; gîte collectif = 2 redevance/gîte...). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le montant du forfait annuel eau des abonnés de Lézinié, du Pré Neuf et de l'Espinassins à 180.00 € par an, décide que la facturation du forfait eau et des redevances afférentes soit réalisée sur le budget annexe service public local de l'eau et approuve les modalités de base de redevance et de paiement

- Suite aux élections départementales, le calendrier des contrats territoriaux a été modifié : report de remise des fiches-projets au Département au 28 août 2015. Possibilité de rencontrer le référent des Contrats territoriaux lors de permanences program-

mées en juin (le 18 au Pont de Monvert); le conseil délibérera sur les fiches-projets en septembre.

- Classement – déclassement voies communales suite à enquête publique :

Le maire rappelle :

- la délibération DE-2014_053 du conseil municipal du 10 octobre 2014 approuvant le principe de classement et de déclassement de la voirie communale ainsi que l'autorisation accordée au maire à accomplir toutes les formalités nécessaires au déroulement de l'enquête publique réglementaire d'une durée de 15 jours;

- l'arrêté AR_2015_02 du 03 mars 2015 fixant les modalités de l'enquête publique qui s'est déroulée du lundi 23 mars au jeudi 09 avril 2015 inclus; le commissaire enquêteur – M. Jean-Pierre BARRERE – a reçu le public en mairie le mardi 24 mars de 10 h à 12 h et le jeudi 09 avril de 16 h à 18 h.

- l'avis favorable du commissaire enquêteur en date du 20 avril 2015.

Le conseil municipal, vu l'avis favorable du Commissaire Enquêteur, approuve le nouveau classement de la voirie communale et donne tout pouvoir au maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires et signer tous actes et pièces.

- Signature d'un contrat de prêt d'un montant de 50 000 € avec le Crédit Agricole pour acquisition magnanerie et matériel agricole. Considérant qu'il convient de recourir à un emprunt pour réaliser les opérations d'équipement Tracteur communal, Magnanerie Sambuget et Participation communale à la construction du nouveau centre de secours du Collet de Dèze. Vu les propositions

de la Caisse d'Épargne et du Crédit Agricole et entendu l'exposé du maire; le conseil décide de recourir à un emprunt de 50 000.00 auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Languedoc sur une durée de 20 ans.

- Le maire informe que le contrat CAE de M. Roland Madec arrive à terme au 13 juillet 2015.

Au regard des travaux à réaliser jusqu'à la fin de l'année 2015, le conseil décide la création d'un poste d'emploi non permanent de 6 mois, à raison de 7 h hebdomadaires à proposer à M. Madec.

- Maison Rouverand :

Le maire informe de la nécessité de réaliser un diagnostic amiante et plomb avant démarrage des travaux. Le conseil ne saisit pas les raisons de ce diagnostic et émet un avis défavorable. Un diagnostic charpente doit être prochainement effectué; l'architecte pourra ainsi finaliser le dossier de consultation aux entreprises et lancer l'appel d'offre.

- Programmation marché aménagement hameaux (lots génie civil + pierre sèche) : les travaux d'accessibilité de la mairie et du temple (tranche 1 – lots n° 1 et n° 2) doivent commencer en septembre prochain.

Quant à la tranche 2 (enfouissement réseaux Lézinié) puis la tranche 3 (enfouissement réseaux Espinassins), les travaux démarqueront une fois que la commune aura obtenu l'avis favorable du Conseil Départemental de commencement anticipé des travaux.

- Le maire propose au Conseil, à compter du 01er juillet 2015, d'établir la rémunération mensuelle de Mme Sandra LAURAIN

en référence au grade de rédacteur territorial 7ème échelon avec supplément familial de traitement : approuvé à l'unanimité par le conseil.

- Le maire propose au Conseil la création d'un compte épargne temps afin que Mme Sandra Laurain capitalise ses heures complémentaires : approuvé à l'unanimité par le conseil.

- Le maire informe le conseil de la levée de restriction d'usage de l'eau du réseau A.E.P Lézinié suite à l'amélioration de la qualité bactériologique de l'eau (pose d'un filtre U.V. à l'automne dernier).

- Réunion coordination Espinassins du 20/05/15 :

- le maire informe le conseil du souhait des ABPS d'aménager un accès à la plate-forme permettant la circulation de camions et la livraison des pierres. Est-ce aux ABPS ou à la commune de financer les travaux? Tout dépend si la voie est communale ou privative.

- Création d'une aire de stationnement au bord de la RD 35 et nécessité d'aménagement d'une circulation piétonne contre le mur de soutènement.

- Projet d'espace accessible à tout public : ce projet est porté par Épi de Mains depuis 2 ans; il est nécessaire aujourd'hui de définir quel sera le projet agricole à l'Espinassins afin de délimiter le terrain et ses usages.

- Le P.N.C. soutient le projet d'une journée démonstration débardage à cheval dans la châtaigneraie.

Le conseil s'accorde sur la nécessité d'évacuer le bois de la châtaigneraie; est-ce possible de concilier journée de démonstration et chantier de débardage,

sachant que deux journées de préparation du chantier sont nécessaires.

Voir si Émilie Mermet-Bouvier (absente) peut piloter le projet. 12 h : Loïc Jeanjean quitte le conseil

• Le conseil, après en avoir délibéré décide d'attribuer les subventions aux associations suivantes pour l'année 2015 :

– 40 € à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Lozère (ADIL 48)

– 500 € à l'association Artisans Bâisseurs en Pierre Sèche (ABPS)

– 300 € à l'association Théâtre Clandestin

– 100 € à l'association CINECO

– 100 € à l'association Du Céfédé à la ligne verte

– 20 € à l'association Lozérienne pour l'Étude et la Protection de l'Environnement (ALEPE)

– 200 € à l'amicale des Sauteurs Pompiers du Collet de Dèze

– 100 € au Réseau National des Espaces-Tests Agricoles (RENETA)

– 75 € au réseau des Communes Forestières de Lozère

– 50 € à la Fondation du Patrimoine

– 53 € à l'Union Languedoc-Roussillon des Acteurs Castanéicoles

– 40 € à l'association Forêt Méditerranéenne

– Adhésion à l'association Châtaignes et Marrons des Cévennes et du Haut-Languedoc, 100.00 € pour l'année 2015 – adopté par le conseil.

Étant membre du CA de l'association mentionnée, Daniel MATHIEU s'est retiré du vote.

– Demande de subvention de l'association ÉPI DE MAINS d'un montant de

500.00 € pour l'année 2015 – adopté par le conseil
Étant membre du CA de l'association mentionnée, Véronique NUNGE s'est retirée du vote.

– Demande de subvention de l'association Promotion de St Andéol de Clerguemort, 200.00 € pour l'année 2015 – adopté par le conseil

Étant membre du CA l'association mentionnée, Jean-Claude DAUTRY s'est retiré du vote.

• Chantier international du 05 au 25 juillet 2015.

Le sentier communal allant de Sambuget à Lézinière sera débroussaillé, nettoyé, mis en valeur par les volontaires. L'encadrement sera réalisé par Martin HOSTE (1 semaine) et Matthias TZAUT (1 semaine) qui seront rémunérés par la commune dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité.

Une semaine d'encadrement sera effectué bénévolement. Adopté à l'unanimité.

• Balisage du nouveau tracé de Tras Lou Serre (par le passage à guets du Samson) : la CCCML doit commander les balises
Séance levée à 13 h



À 17 h heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de *M. Jean-Paul VÉLAY*;
Présents : Laurent ARBOUSSET, Patrick BRUN, Matthias CORNEVAUX, Michel RIOU et

Françoise THYSS.

Absents excusés :

Gilles CHABALIER

M. Patrick Brun a été nommé secrétaire.

Le Maire ouvre la séance en demandant aux Conseillers Municipaux d'avoir une pensée particulière pour deux Administrés récemment décédés :

Le doyen de la commune Marcel BRES, 93 ans, décédé le 25 juin et Alfred VELAY, 92 ans, décédé le 11 juin.

C'est une page qui se tourne pour la Commune avec la disparition de ces deux personnages, véritables mémoires de notre histoire, très impliqués dans la vie locale.

FPIC : FONDS DE PÉRIÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES

Le Maire propose à l'assemblée d'organiser la répartition du FPIC, comme les années précédentes, en laissant la contribution et l'attribution intégralement à la charge de la Communauté de Communes.

CONVENTION SERVICE RETRAITE CENTRE DE GESTION

Le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à signer la convention du service retraite avec le COG.

Une délibération est prise pour modifier la gestion du contrat d'assurance souscrit auprès de CNP assurances et s'engage à régler au COG une somme de 398,14 euros correspondant à la prime annuelle d'assurance.

ACQUISITION VEHICULE 4X4

Le Conseil Municipal charge le Maire de faire l'acquisition d'un véhicule 4x4, permettant de tirer une remorque

de l'ordre de 2 T 5, destiné à l'agent Communal chargé de la vome.

Budget arrêté par le Conseil Municipal à 10 000 euros.

CONTRAT TERRITORIAL

On rentre dans la phase de préparation des fiches projets sur les 5 points retenus par le Conseil Municipal.

Des devis seront demandés à des entreprises dans les prochaines semaines puisque ces fiches projets doivent être rendues avant le mois de septembre. Rappel des 5 projets retenus lors du précédent conseil :

- Entretien de la voirie communale et classement du chemin Villaret en voirie communale.

- Rénovation du Temple de Saint-Maurice-de-Ventalon

- Extension du garage communal et aménagement de ses abords.

- Amélioration du système d'épuration sur le hameau de Masméjean et éventuellement du Massufret.

- Embellissement du hameau de Masméjean, le plus peuplé de la commune.

- Enfouissement réseau aérien basse tension au Masmin.

FUSION DES COMMUNES

Le Maire donne lecture d'une lettre du Maire du Pont-de-Montvert, adressée aux élus de Saint-Maurice-de-Ventalon et de Fraissinet de Lozère évoquant le projet de créer une Commune nouvelle, à partir de ces 3 communes.

Les communes de Saint-Maurice-de-Ventalon et du Pont-de-Montvert ont engagé une réflexion sur le thème de la fusion depuis plusieurs mois.

Le Conseil Municipal a échangé des points de vue et des perspectives sur ce sujet.

Un groupe de travail va se constituer et une réunion publique sera programmée prochainement.

AMENDES DE POLICE

Avant le 30 septembre, il est nécessaire comme tous les ans d'établir un projet aidé par le reversement d'une partie des recettes des amendes de Police. Le Conseil Municipal prépare un projet d'acquisition de barrières de sécurité et de panneaux.

BENNES À ENCOMBRANTS

Le SDEE ne met plus de bennes à disposition de la Commune, car on y retrouve des encombrants tel que : huile de vidange, pneus, plaques éverite avec amiante... qui ne sont pas recyclables.

Il faut donc transporter les encombrants à la déchetterie du Pont-de-Montvert. Au besoin contacter l'employé Communal, qui se déplacera avec le véhicule, pour effectuer le transport.

DÉCISION MODIFICATIVE

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de réaliser des décisions modificatives entraînant des virements de crédits :

Virement de 48,20 euros au bénéfice de l'opération d'investissement 153 (Parking-Masméjean). Virement de 11 234,72 euros au bénéfice de l'opération d'investissement 159 (Voirie 2014).

Virement de 932 euros au bénéfice de l'opération 160 (Aménagement village St Maurice).

Ces sommes sont prises sur l'opération 151 (Acquisition tractopelle) qui peut être reportée.



Site internet

Communauté de communes
Des Cévennes au Mont Lozère

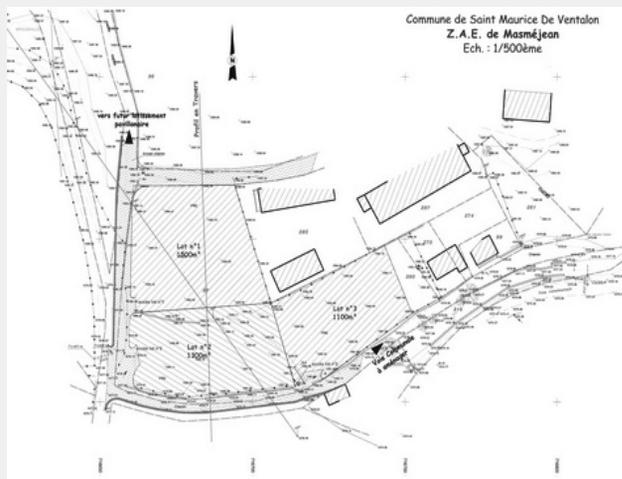
www.cevennes-mont-lozere.fr



Zone d'Activités Économiques à Masméjean : une opportunité à saisir

La ZAE de Masméjean est située sur la commune de Saint Maurice de Ventalon, en zone cœur du parc National des Cévennes. Ce territoire propose des paysages très variés tels que la montagne du Bougès qui domine les vallées Cévenoles allant jusqu'aux pentes du Mont Lozère. Cette ZAE a été construite sur d'anciennes prairies à la limite ouest de l'urbanisation du village de Masméjean, et offre ainsi un cadre de verdure exceptionnel. Tout en étant dans un environnement calme la ZAE est à proximité de tous commerces et voies de desserte. Elle est à l'intersection des grandes vallées d'Alès, Florac, Mende, Villefort et Langogne.

Le terrain du lotissement représente une surface totale de près de 4300 m² répartie en 3 lots : (lot 1: 1500 m², lot 2: 1300 m², lot 3: 1100 m²). Le tarif, fixé à 11 euros HT le mètre carré.



Conseil
communautaire du
24 avril 2015

Titulaires présents :
Fraissinet de Lozère :
Jean Pierre ALLIER ;
Dominique MOLINES ;
Yves COMMANDRÉ

Le Pont de Montvert :
Alain JAFFARD ;
François FOLCHER ;
Frédéric FOLCHER

St Andéol de Clerguemort :
Camille LECAT ;
Jean Claude DAUTRY ;
Véronique NUNGE

St Frézal de Ventalon : Alain
VENTURA ;
Jacques HUGON ;

St Maurice de Ventalon :
Jean Paul VELAY ;
Michel RIOU ;
Matthias CORNEVAUX

Titulaire absent ayant donné
procuration :
Gilbert ROURE a donné
procuration à Jean Pierre
ALLIER ; Stéphane MAURIN
a donné procuration à Alain
JAFFARD ; Muriel DE
GAUDEMONT-LANDAIS a
donné procuration à
Alain VENTURA

Excusés : Autres personnes
présentes à la réunion :
Michel REYDON, Maire
de Vialas ; Mme et Mrs les
conseillers municipaux de
Vialas.
Alain JAFFARD a été nommé
secrétaire de séance.

M. le président ouvre la
séance, déclare que le
quorum est atteint, que le
conseil peut valablement
délibérer.

ORDRE DU JOUR :

**1. Information au conseil :
Cahier des charges pour
la cession des terrains de
la ZAE de Masméjean –
rapporteur Alain JAFFARD**

Dans le cadre du projet de la
ZAE de Masméjean, nous
n'avons pas élaboré de cahier
des charges pour la cession
des terrains de la ZAE de
Masméjean. L'élaboration
d'un tel cahier qui définit les
charges, droits et obligations
des acquéreurs de terrains
a été décidé lors de notre
conseil du 26 mars 2015.
M. le Président présente un
projet élaboré dans l'esprit
de celui qui a été fait pour
la ZAE de Fraissinet.

Après débat il est retenu
de modifier l'article 7 de
la manière suivante :

« Pendant une période de
10 ans, les propriétaires
ne pourront vendre leur
lot qu'à un acquéreur ré-
pondant aux conditions
édictées par l'article 2 du
présent règlement. S'ils
cessent leurs... etc... »

M. Matthias Corneaux
ne prenant pas part au
vote et sous réserve de
cette modification, le ca-
hier des charges est ap-
prouvé à l'unanimité.
16 VOIX POUR, ADOP-
TÉ À L'UNANIMITÉ

**2. Fondation du patri-
moine : renouvellement
adhésion – rapporteur
Jean-Pierre ALLIER**

Sur proposition du prési-
dent, le Conseil valide à
l'unanimité le renouvelle-
ment de l'adhésion annuelle
de notre communauté de
communes à la fonda-
tion du Patrimoine et ce,
pour un montant de 50 €. 17 VOIX POUR, ADOPTÉ
À L'UNANIMITÉ

**3. Subvention 2015 – rap-
porteur Jean-Pierre AL-
LIER**

Dans sa séance du 26 mars
2015, le conseil n'avait pas
statué sur la demande de
l'Union LR des acteurs cas-
tanéicole – ULRAC. Dans
le cadre de sa lutte contre
le cynips, cette association
fait appel aux collectivités
pour une aide financière
ou don. Il est proposé par
cette association un don de
0,50 € par habitants. Bien
que la somme sollicitée ne
soit pas importante, cette
décision d'octroi peut créer
un précédent au regard
d'autres problématiques
(chenilles procession-
naires, frelon asiatique...)
Après débat, il est décidé
d'accorder cette aide pour
l'année 2015 à titre ex-
ceptionnel au regard de
l'urgence de la situation.
Une demande supplémen-
taire a été reçu de la part
des « Hebdos de l'été ». Le
conseil considère qu'il n'a
pas dans ses compé-
tences d'une aide directe à
ce type d'association. Une
telle aide est à reconsidérer
dans le cadre de l'actualisa-
tion de la convention avec
« Les scènes croisées ». 17 VOIX POUR, ADOPTÉ
À L'UNANIMITÉ

**4. État d'avancement des
projets en cours**

L'Espinassac : 95 % des tra-
vaux sont faits sur le bâ-
timent principal. Celui-ci
sera remis aux ABPS le
1er juin ou le 1er juillet.
Le déménagement du siège
social depuis Espagnac sera
réalisé début septembre.
Inauguration le 26 sep-
tembre au cours de laquelle
sera remise la médaille du
mérite à Cathy O'Neill.
L'aménagement du sentier
d'interprétation est fini.

Les panneaux d'informa-
tion et de balisage sont en
cours de fabrication.

ZAE Masméjean : Quelques
finitions demandées ne sont
pas encore exécutées à ce
jour. Deux lots sur trois
sont vendus. Sur le plan fi-
nancier, il reste un potentiel
d'aide de la DETR. Il est
donc proposé une réunion
pour étudier une éventuelle
extension à vocation écono-
mique de la zone. Cette réu-
nion est fixée au 4 mai, 14 h
à la Ferme Auberge.

Presbytère du Pont de Mon-
tvert : Alain Jaffard fait
le point sur les informa-
tions obtenues auprès de
Mme Méjean, à savoir que
le dossier est à l'approba-
tion de la direction natio-
nale de la poste qui n'a pas
encore statué.

À l'unanimité le Conseil
approuve le principe d'une
intervention auprès de ser-
vices de l'État pour faire
pression et obtenir l'accord
sur ce dossier.

Gendarmerie du Pont de
Montvert : Le bâtiment des
logements est fini hormis
crépi extérieur. Le local
bureau est en cours d'achè-
vement. Viendrons ensuite
les finitions extérieures.
La gendarmerie devrait dé-
ménager en septembre.

Réunion SAFER : réunion
prévue dans les locaux de
la SAFER le lundi 27/04 à
14 h

Réunion Terra Rural :
Réunion à Bagnols les
Bains. Lors de cette réu-
nion, il a été évoqué l'évo-
lution des règles relatives
au classement des OT.
L'orientation majeure est

Stéphan MAURIN, délégué communautaire et Adjoint du Pont de Montvert est arrivé à 20 h 41 et peut prendre part aux votes qui suivent.

Le Président expose à l'assemblée que la communauté de communes peut adapter son réseau de petite randonnée par une restructuration et une promotion de ses itinéraires afin de s'insérer dans les nouveaux dispositifs mis en place par le Parc National des Cévennes et le Conseil Départemental. Pour la réalisation de ce projet, il propose de confier à l'Office de Tourisme Intercommunal Des Cévennes au Mont Lozère les missions de restructuration pour un montant de 9 000.00 € ht et de promotion pour un montant 3 500.00 € ht. Leurs actions viseront à garantir des équipements de qualité et à augmenter la lisibilité de l'offre des sentiers.

Les sentiers concernés sont les sentiers de notre territoire inclus dans le topoguide ainsi que les deux nouveaux sentiers de Montjol à Rûnes et de L'Espinass à St Andéol de Clerguemort.

Il est proposé au conseil de lancer cette opération, de solliciter les financements correspondants et d'approuver la convention inter-organismes.

16 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. ZAE de Masméjean : Création d'un lot artisanal – rapporteur Jean Pierre ALLIER

La Commission pour l'aménagement de la ZAE de Masméjean s'est réunie pour étudier la possibilité de lancer une deuxième tranche de travaux. La communauté de communes est propriétaire

de la parcelle A129 qui fait l'objet d'une emprise pour le retournement des véhicules de pompiers. Cette parcelle est longée par une ancienne voie communale. Le réaménagement de cette route pour dégagement sur la voie supérieure permettrait de récupérer la zone de retournement au profit d'un terrain viabilisé pour une activité artisanale. Le haut de la parcelle A129 pourrait être aménagé ultérieurement pour trois lots d'habitation. Il a été demandé à la Direction Départementale des Territoires d'émettre un avis sur la faisabilité du projet.

16 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. Maison des Services au Public : Demande de subvention – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Dans sa séance du 22 janvier 2015, le conseil communautaire a sollicité une subvention auprès du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) pour le financement 2015 de la Maison des Services Au Public (MSAP). Malheureusement, ce financement, initialement prévu à hauteur de 50 % du coût de fonctionnement, est divisé par 2 soit 25 %. Ce changement est la conséquence directe du fonds interopérateurs qui n'a pas été constitué pour 2015. Afin de respecter les engagements pris localement, la Préfecture de la Lozère autorise l'éligibilité des MSAP à la DETR 2015.

Il est proposé au conseil de solliciter la DETR 2015 pour le financement du fonctionnement 2015 de la MSAP suivant le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges courantes	8 810.00		
Téléphone et internet	1 870.00		
Fournitures	540.00		
Location copieur	620.00		
Assurances locaux	1080.00	FNADT 25%	16 420.00
Formations	1 740.00		
Réception	60.00	DETR 2015 25%	16 420.00
Frais de déplacement	500.00		
Assurance du personnel	2 330.00	Autofinancement 50%	32 840.00
Affranchissement	60.00		
Documentation	10.00		
Charges de personnel	56 870.00		
Animateurs	53 070.00		
Fonction support	3 800.00		
Total	65 680.00	Total	65 680.00

16 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. Association Châtaignes et Marrons : demande d'adhésion – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Le Président présente à l'assemblée l'Association Châtaignes et Marrons des Cévennes et du Haut-Languedoc. Cette association s'emploie à promouvoir la filière castanéicole du Gard, de l'Hérault et de la Lozère, notamment à travers une démarche d'Appellation d'Origine Contrôlée (AOP) Châtaigne des Cévennes. Avec l'obtention d'une AOP Châtaigne des Cévennes, cette association souhaite faire reconnaître les spécificités et savoirs faire des acteurs économiques de la filière. C'est à ce titre que la communauté de communes est sollicitée pour adhérer à l'Association Châtaignes et Marrons des Cévennes et du Haut Languedoc. Il est proposé au conseil d'adhérer pour l'année 2015 à cette association pour un montant de 300 €.

16 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. Création de groupes de travail – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Le Président informe le conseil que la commune de Vialas a commencé les démarches pour son retrait de la Communauté de Communes

des Hautes Cévennes et son intégration à la CCCML. Si la CCCML a modifié ses taxes locales pour faciliter le rapprochement de la commune de Vialas, il reste bien d'autres points à étudier tels que les statuts, la représentativité. Pour cette dernière, Michel REYDON, Maire de la commune de Vialas n'est pas opposé à garder les critères de choix portés par la CCCML en 2012 (4 représentants pour les communes de Fraissinet de Lozère, Le Pont de Montvert et en 2016 Vialas, 3 représentants pour les communes de St Andéol de Clerguemort, St Frézal de Ventalon et St Maurice de Ventalon). Toutefois, la nouvelle Loi de janvier 2015 laisse moins de marge de manœuvre en ce sens. Cette représentativité sera révisée avec l'appui des services de la Sous-Préfecture de Florac. Afin d'anticiper et d'organiser au mieux l'évolution de notre périmètre communautaire, il est proposé au conseil de constituer un groupe de travail. Les membres du groupe de travail nommés sont :

- Jean Pierre ALLIER, Président de la CCCML, Maire de Fraissinet de Lozère
- Camille LECAT, 1er Vice-président de la CCCML, Maire de St Andéol de Clerguemort

- Alain JAFFARD, 2° Vice-président de la CCCML, Maire du Pont de Montvert,
- Alain VENTURA, 3° Vice-président de la CCCML, Maire de St Frézal de Ventalon,
- Jean Paul VELAY, 4° Vice-président de la CCCML, Maire de St Maurice de Ventalon,
- Michel REYDON, Maire de Vialas,
- Jean Louis SERVIERE, 1er Adjoint à la commune de Vialas,
- Vanessa ALBARET, 2° Adjointe à la commune de Vialas,
- Pascale FILLAU, Conseillère municipale à la commune de Vialas
- Élodie MARTIN, Secrétaire générale à la CCCML.

Michel REYDON informe le conseil que la situation à la Communauté de Communes Des Hautes Cévennes (CCHC) est en période difficile : Le Président et trois Vice-présidents sont démissionnaires. Lors de leur prochain conseil communautaire, il devrait être porté à l'ordre du jour l'élection d'un Président et Vice-présidents. S'en suivra un conseil extraordinaire pour décider du retrait de la commune de Vialas de la CCHC. Le règlement d'accès à la Maison des Services au Public et les tarifs de la Cyberbase doivent être révisés. Pour ce faire, un groupe de travail est constitué comme suit : Jean-Paul Velay; Camille LECAT; Jean-Pierre ALLIER.
16 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. Presse du Dedi's Café : Quels moyens pour maintenir cette activité – rapporteur Stéphan MAURIN

Stéphan MAURIN rappelle les engagements pris par le conseil communautaire en 2014. S'il a été versé une subvention de la CCCML et organisé une rencontre avec Mme Méjean de la Poste, la prestation reste deux fois plus chère que pour les autres structures diffusant la presse. Cela est dû au fait que le Dredi's Café ne se situe pas sur le circuit de distribution des transporteurs bien que le midi libre livre à domicile ses journaux ! De plus, la presse ne peut être livrée qu'à partir de 9 h 30 avec un retour d'inventaire à 15 h 30. Pour les lecteurs du petit matin, qui par la même occasion consomment un café, c'est une aberration. Les gérants de ce commerce souhaitent seulement être traités à la même enseigne que les autres commerçants du département comme par exemple ceux de Florac qui sont livrés gratuitement. Michel REYDON, Maire de la commune de Vialas informe que la même situation se présente pour sa commune où les commerçants se déplacent à Belle Poile pour récupérer les journaux, revues et magazines. Il est à noter le comportement décevant de la poste qui, ainsi, ne reconnaît pas notre territoire. Si la poste réalise des prestations supplémentaires payantes, il est pertinent de se renseigner pour savoir si elles ne font pas partie de son service universel. Par ailleurs, d'autres pistes peuvent être étudiées comme les circuits de transports alternatifs (transport scolaire,...), et le financement par des organismes orientés dans le soutien aux commerces comme le Fisac. Enfin, il est proposé de rédiger un courrier des Maires et

du Président de la Communauté de Communes à l'attention de la Poste, d'alerter le Midi Libre et de solliciter Sophie PANTEL pour son soutien en la matière.

16 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. État d'avancement des projets en cours

- Cure du Pont de Montvert : Alain JAFFARD fait le point sur les informations obtenues auprès de Mme Méjean. Deux réunions de travail avec les architectes, le référent immobilier de la Poste sont organisées les 22 mai et 05 juin pour relancer l'opération. Il faut définir le nouveau cahier des charges pour l'aménagement de la Poste qui versera finalement une subvention de 70 000 €.

- Gendarmerie du Pont de Montvert : Le bâtiment des logements est fini hormis le crépi extérieur. La gendarmerie devrait déménager en septembre.

- Réunion SAFER : Une rencontre sur l'avenir du Salson à St Frézal de Ventalon a été organisée avec la Safer, l'association Terre de Lien, le porteur de projet, la mairie de St Frézal de Ventalon et la CCCML. Pour le montage du dossier, la Safer devrait préempter sur les terres agricoles pour 20 000 € dans le cadre de stockage de foncier durant 3 ans. Le porteur de projet devrait faire une proposition d'acquisition de la bergerie. Pour mener à bien leur projet et bénéficier des aides jeunes agriculteurs, les candidats doivent déposer leur dossier avant janvier 2016. Aussi, ils demandent à la communauté de communes de se positionner sur un engagement pour la partie des terres agricoles.

Cet engagement est tout d'abord moral, car la collectivité ne prendrait le relais de la Safer que si cette dernière se désengageait. Dans ce cas, la CCCML se porterait acquéreur des terres pour les louer à l'exploitant, sous réserve que celui-ci soit propriétaire du bâti. Matthias CORNEVAUX rappelle que, par le passé, ce site n'a pas permis aux différents agriculteurs en ovins de pérenniser leur exploitation, la surface en pâturage étant trop faible. Bien qu'il ne faille pas décourager les implantations, il faut toutefois protéger les porteurs de projets d'une réalité souvent implacable. Yves COMMANDRÉ précise qu'il existe des aides, mais l'éligibilité est soumise à un minimum de surface de 50 ha. Dans cette situation l'exploitation d'ovins pour la viande n'est pas appropriée à l'inverse d'une installation en lait de chèvre. Jacques HUGON informe que le couple est reconnu pour son expérience en la matière et a déjà pris des contacts pour réaliser l'estive sur le Mont Lozère. Enfin, Camille LECAT pense intéressant que l'exploitation s'oriente vers une pluriactivité et précise que les acteurs économiques sont assez informés de la situation et des risques encourus. Il est plutôt important de regarder les risques pour la collectivité. Il est proposé au conseil de s'engager sur le stockage de foncier au Salson dès lors que la Safer se désengage du projet et sous réserve que l'exploitant soit acquéreur de l'ensemble du bâti du Salson, pour un montant de 20 000.00 €.
11 VOIX POUR, 5 ABSTENTIONS, ADOPTÉ

- Projet éducatif de Territoire (PEDT) : Stéphan MAURIN présente le PEDT réalisé sur l'école de l'Estournal qui regroupe les communes de Pont de Montvert, Fraissinet de Lozère et St Maurice de Ventalon. Pour l'avenir, un PEDT commun aux différentes écoles du territoire pourrait être élaboré pour une mutualisation des projets éducatifs du territoire. De nouvelles réunions devront être programmées pour étudier les différentes organisations des écoles. Il est à noter que notre territoire ne fait pas partie de la liste pour la perception de la dotation de solidarité rurale alors même que la Canourgue et St Germain du Teil en bénéficient à hauteur de 95 € par élève. Les critères d'éligibilités sont opaques. Une demande d'explication pourrait être adressée à la Présidente du Conseil départemental et à la Secrétaire générale de la Sous-préfecture de Florac.

- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) : Ce programme consiste en l'élaboration d'un document d'urbanisme pour l'ensemble du territoire. Véritable enjeu de développement et de l'aménagement du territoire, cette compétence pourrait être prise par la CCCML. Pour cela il est pertinent d'étudier différents scénarios avec l'appui de la DDT, du PNC. Dans tous les cas, la CCCML serait prescripteur du PLUI, les maires des communes membres autorités de délivrance et la DDT instructeur du droit du sol. Le regroupement permettrait une réduction des coûts pour les communes qui n'ont pas leur document : St Maurice

de Ventalon, St Andéol de Clerguemort et St Frézal de Ventalon (qui perd son POS au 31/12/2015). Toutefois, il est nécessaire de tenir compte des communes de Fraissinet de Lozère et Le Pont de Montvert qui ont fini ou bien avancé leur document et ainsi supporté les coûts d'élaboration. Une réunion entre les différents acteurs est organisée le mercredi 10 juin 2015.

- Atelier Relais à St Frézal de Ventalon : Jacques HUGON informe que le Maire de la commune, qui n'a pas pu être présent à cette séance, fait part de son souhait pour une mise en œuvre en 2015 de ce projet. Jean Pierre ALLIER précise que la collectivité est en pleine élaboration du contrat territoriale Lozère 2020. À ce titre, il est souhaitable d'attendre la rencontre du 19 juin prochain.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance se termine à 22 h 30.

Site internet Communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère www.cevennes-mont-lozere.fr



Vous trouverez l'ensemble des comptes-rendus de conseil des différentes communes, de la communauté de communes sur le site internet, ainsi que tous les registres des délibérations de l'année 2011 à 2015 :

<http://cevennes-mont-lozere.fr>



FÊTE DE L'ABEILLE NOIRE
 DEUXIÈME EDITION
 & DES GASTRONOMIES TRADITIONNELLES & INNOVANTES

7 & 8 NOV. 2015
 Pont-de-Montvert (Lozère)

Venez goûter ce qu'ils élaborent autour des ruches troncs et des abeilles noires. Miels, hydromels, bières et vins naturels, châtaignes, skiitakés, figues... : autant de bases d'une polyculture nouvelle. Et dans la continuité du précurseur de la biologie, Bernard Palissy, en 1563 (« ... il n'est nul art au monde, auquel soit requis une plus grande Philosophie qu'à l'agriculture »), vous pourrez assister dans les cafés et le temple de Pont-de-Montvert, à des conférences traitant d'aspects passionnants et peu connus de l'agriculture. Vous attendent également des expositions inédites : photographies et gravures d'abeilles noires et de ruches troncs.

Retrouvez le programme complet de la Fête de l'Abeille Noire 2015 sur le site : www.ruchetronc.fr Vous pouvez trouver en ligne le programme de l'édition 2014. Bienvenue à la deuxième fête de l'Abeille Noire !



Partenaires et sponsors

Avec le soutien fidèle de Sophie Pantel, Présidente du Département de la Lozère.

Avec le soutien de :

La Région Languedoc-Roussillon : <http://www.laregion.fr/>

Le Département de Lozère : <http://lozere.fr/>

Le Parc national des Cévennes <http://www.cevennes-parcnational.fr>

La Commune du Pont-de-Montvert

La Commune du Saint-Maurice-de-Ventalon

La Commune de Fraissinet-de-Lozère

L'Association Pollinis <http://www.pollinis.org>

et Sud de France <http://www.sud-de-france.com/incontournable/produits->

■
 L'Arbre aux Abeilles

Il avait bien été embauché de temps en temps par les entreprises qui construisaient le réseau routier local, ce qui lui permettait de donner en même temps le coup de main nécessaire dans l'exploitation familiale, mais il fallait à Alfred des perspectives plus sérieuses, sans trop s'éloigner quand même du Massufret pour rester dans la tradition de l'authentique Cévenol qu'il était : le soutien physique et moral des parents attachés au travail de leur terre. Conseillé par son ancien instituteur, Monsieur Gleize, il passa des concours. L'École Normale d'Instituteurs d'abord. Retenu sur liste supplémentaire, on lui proposa de rejoindre le département du Nord, déficitaire. Bien trop loin du Massufret ! Reçu presque simultanément, à 18 ans, au concours SNCF, Alfred eut vite décidé et il se retrouva en poste à Montpellier, puis à Nîmes et enfin à Marseille où il termina sa carrière comme Inspecteur Principal, après avoir pris la direction du Bureau de Tourisme SNCF de la Rue Grignan, en 1966. Au début de sa carrière, la gare de Genolhac le voyait débarquer très souvent, sautant sur son Solex qui restait sur place pour lui permettre de rejoindre, sans perte de temps, le Massufret !

Alfred épousa Simone en 1963. De cette union naîtront trois garçons et, plus tard, sept petits enfants. Une belle famille dont Alfred était fier.

On ne peut pas parler d'Alfred Velay sans l'associer à l'histoire du Massufret, ce coin des Cévennes qu'il affectionnait particulièrement, qu'il rejoignait dès qu'il avait quelques loisirs et beaucoup plus souvent lorsqu'il fut à la retraite en 1985. Il entretenait la propriété familiale « à l'ancienne », restaurant la maison pour la rendre plus confortable afin d'y passer plus de temps et d'y réunir la famille. Il aimait venir « pradégier », nettoyer ses près à la fin de l'hiver, faire brûler les « pélous » sous les châtaigniers pour favoriser la récolte le moment venu, couper les « cabasses » de châtaigner à la bonne lune pour façonner ses piquets...

Rencontrer Alfred et l'entendre parler du Pays était un bonheur. C'était un puits de connaissances sur les traditions, les coutumes, l'histoire locale et des Cévennes en général. Des connaissances associées à une qualité d'expression et à un choix des mots justes qui faisaient aimer toutes les histoires, agrémentées par les expressions en patois qui arrivaient toujours à bon propos. Les lecteurs du Vent des Bancelles, ont pu apprécier ses qualités de narrateur et la justesse de ses témoignages, ainsi que les lecteurs de La Lozère Nouvelle dont il avait été le correspondant local pendant de nombreuses années. Il m'écrivait de temps en temps, et je m'empressais toujours d'ouvrir l'enveloppe. Je reconnaissais facilement sa belle écriture qui laissait deviner un apprentissage studieux des « pleins » et des « déliés » ! Ses lettres commençaient toujours par « Mon Cher Cousin », et j'espérais toujours qu'il y ait plusieurs pages, car je savais que j'allais me régaler en lisant sa prose !

Passionné par l'histoire des Cévennes, il faisait partager ses souvenirs et ses anecdotes aux promeneurs qui s'attardaient au Massufret. L'an dernier, il avait enthousiasmé son auditoire, dans le cadre du Festival Nature du Parc National. Il accompagnait un groupe de randonneurs et, arrivés en un lieu typique sur le chemin qui relie le Massufret au Villaret, il avait révélé qu'une assemblée du Désert se tenait en cet endroit au moment de la Réforme et il en avait donné les détails qu'il tenait de son grand-père, Ernest Velay, de Clarisse Brignand, une voisine de la même génération et de Marcel Gleize, son instituteur, natif, je crois de Soleyrols. Un grand moment pour ceux qui ont pu en profiter.

Alfred était aussi un homme engagé, un homme de conviction. Il a été Conseiller Municipal à St Maurice, toujours investi dans la vie communale, électeur fidèle de la commune. Il savait faire valoir les atouts de notre territoire dans tous les lieux où il se rendait, véhiculant les plus belles images des Cévennes qu'il



Madame Le Pasteur,

Ne considérant pas la mort comme une fin, mais seulement un passage, je souhaiterais que mon départ (celui d'une personne âgée ayant bien rempli sa vie) se fasse sans trop de tristesse et de larmoiements...

Alfred Velay

aimait tant. Il laisse une empreinte profonde au Massufret, à Saint Maurice...

Alfred Velay a été enterré à l'endroit qu'il avait choisi, dans le petit cimetière familial, juste à côté de sa maison. En homme prévoyant qui ne laissait rien au hasard, il avait rencontré le Pasteur, Fabienne Ambs pour choisir le thème de son sermon : le psaume 121 : « Je lève mes yeux vers les montagnes d'où me viendra le secours... ». Il avait émis le souhait de faire raisonner sur le Massufret « La Cévenole » et le traditionnel cantique « À Toi La Gloire ». Une cérémonie pleine d'émotion et de simplicité comme il l'avait souhaité.

Jean-Paul Velay



●●● Décès du Doyen de la commune

Le 25 juin, c'est Marcel BRES qui nous quittait, dans sa 94^{ème} année. Marcel Brès était le Doyen de la commune, il était né le 14 mars 1922, à La Vialasse. À cette époque, le village comptait plusieurs familles avec des enfants et les villages aux alentours étaient dans la même situation. L'école était à La Vialasse même et Marcel y était allé, jusqu'à l'obtention du certificat d'études, bien préparé à cette épreuve par son institutrice, Juliette Roux, originaire de Vialas. Il avait ensuite travaillé à la propriété familiale avant de la reprendre à son compte. Le travail ne manquait pas pour entretenir les prairies et les pâturages, pour nourrir et gérer un troupeau d'une bonne vingtaine de bêtes, avec les difficultés liées au climat difficile sur ce versant du Mont Lozère à plus de 1300 mètres d'altitude, avec un hiver qui arrive bien

vite et un printemps qui tarde. Pas de mécanisation, à cette époque, pour le travail de la terre, mais les plus anciens se souviennent sans doute de la belle paire de boeufs que Marcel dirigeait de main de maître pour labourer ou tirer le char monumental chargé de foin.

Alcide Bonicel, Maire de la commune, a marié Marcel et Ida le 1er décembre 1951. De cette union naîtront sept enfants. Ce sont sans doute les difficultés liées à la scolarité et aux études qui ont poussé la famille Brès à quitter La Vialasse. En 1963, une propriété se libérait à Gajan, dans le Gard et Marcel passait de l'élevage des vaches (il en gardait quand même deux pour le lait !) à celui des moutons. Un changement de vie, bien sûr, mais aussi d'activité, car le travail dans la plaine est bien différent de celui des pentes du Mont Lozère !

La propriété de La Vialasse offrait cette opportunité de faire transhummer le troupeau en période estivale. Partir de Gajan, à pieds, avec 200 moutons, en passant par d'autres villages de la région, jusqu'à Anduze où le troupeau approchait alors les 1500 têtes, Marcel Brès l'a fait jusqu'à sa retraite ! En quatre ou cinq jours, à travers les « drailles », les 1500 moutons, appartenant à plusieurs propriétaires se retrouvaient « au frais », sous la garde de Marcel jusqu'à la mi-septembre. Ils profitaient de vastes étendues de pâturages qui avaient été soigneusement écobués pendant l'hiver et préparés pour l'occasion. Le mouton, chacun le sait, est un excellent « débroussailler » et les cent jours de transhumance laissaient des paysages parfaitement ouverts. Par passion, Marcel accompagnait encore le troupeau à pieds en 1986, avant que les transports ne s'effectuent en camion.

Depuis cette date, Marcel et Ida remontaient chaque année passer l'été dans leur maison de La Vialasse, à proximité du troupeau mené à présent par Bruno Seryeis. Marcel et Ida ne « languissaient pas » pendant l'été, car les visites étaient nombreuses pour parler des troupeaux, du pays, du temps qui passe...

Quel plaisir d'échanger quelques mots avec eux sur la terrasse, de parler un peu patois, de se rappeler les anecdotes vécues sur ces pentes du Mont Lozère, avec les précisions apportées par Ida et que Marcel approuvait toujours avec son grand sourire. Souvent, il prenait sa canne et accompagnait les curieux pour leur montrer le parc à moutons, les endroits de pâture, les coins remarquables de La Vialasse... Cette année aussi, Marcel a tenu à revenir à La Vialasse, mais sa santé s'est brutalement dégradée et il a dû être ramené en urgence à Gajan pour être hospitalisé. Malheureusement, il est décédé quelques jours plus tard, laissant son épouse, Ida, ses sept enfants, ses onze petits enfants, ses neuf arrière-petits enfants, dans la peine et la tristesse.

Marcel Brès a été inhumé le 26 juin, au cimetière de Gajan, en présence d'une foule nombreuse. Il avait été le dernier berger de ce village gardois qu'il avait rejoint avec sa famille voilà plus de cinquante ans et où il était aimé et apprécié. Il aura fait sa dernière transhumance dans nos montagnes cette année, la plus triste de toutes...

■
Jean-Paul Velay

Infos

Emploi, services publics, associations...

www.cevennes-mont-lozere.fr

Maison des Services Au Public

Des Cévennes au Mont Lozère

Bâtiment de la mairie

48220 Pont de Montvert

Tel : 04 34 09 06 14

Mail : mSP@cevennes-mont-lozere.fr

<http://cevennes-mont-lozere.fr>

Horaires

Lundi 9h30 - 12h /
Après midi sur rendez vous
Mardi 9h30 - 12h /
Après midi sur rendez vous
Mercredi 9h30 - 12h
Jeudi 9h30 - 12h / 14h - 20h
Vendredi 9h30 - 12h

Point
d'appui
à la vie
associative

La Maison des Services Au Public, avec ces animatrices, vous apporte un soutien et un accompagnement dans vos démarches :

- accès au numérique pour tous
- soutien aux activités des entreprises et des associations,
- guichet unique pour les demandeurs d'emploi ou pour les démarches sociales...



Les Comptoirs SoLozère
Un réseau de lieux connectés, ouverts au public et adaptés au télétravail.



INFO ADO

Inscrivez-vous au club ados

« les Droulets »

- de 12 à 17 ans
- un local pour vous au Pont-De-Montvert
- des sorties et activités (ciné, laser game, soirée pizza, et prochainement Graff !)

Venez partager vos idées !!

Adhésion : 15euros l'année

Contactez Fanny par mail

verbeke.fanny@laposte.net



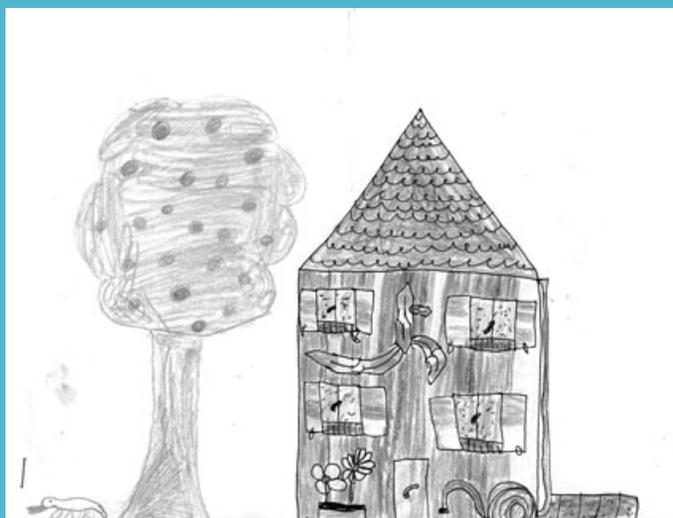
Venez consulter sur le site de la communauté de communes, le programme des animations 2015-2016 du relais des Assistants Maternels.

**Soirée associative
à la Maison des Services au Public
«Des Cévennes au Mont Lozère»**

**Le 26 novembre 2015
sur la thématique organiser un événement**

Les 50 ans de Maisons Paysannes et le concours dessins d'enfants

Plus de 350 enfants ont dessiné sur papier la maison qu'ils aiment ; non seulement des enfants de toute la métropole, mais aussi, grâce à Internet, des enfants d'Irkoutsk en Russie au bord du grand lac Baïkal ou des enfants de Bobo-Dioulasso au Burkina-Faso.



Petimat GAYRBEKOU,
9 ans, au Pont de Montvert



Anna BARET,
11 ans, à Nivolières



Flore HALTEBOURG,
8 ans, à Saint Pierre des Tripiers

Et pour des informations
plus générales sur l'association

<http://www.maisons-paysannes.org>

La Lozère a bien participé puisque près de 10 enfants ont envoyé leur dessin. Le jury était présidé par un spécialiste reconnu de l'image, du dessin et des enfants, Serge Tisseron, psychiatre et également auteur de bandes dessinées et de nombreux livres (www.sergetisseron.com).

Les participants ont été partagés selon leur âge : de 6 à 8 ans, de 8 à 10 ans, de 10 à 12 ans. Neuf catégories de prix, répétées pour chaque tranche d'âge, ont été définies : Créativité-imagination, Originalité tech-

nique, Humour-émotion, Rêve-poésie, Détails-précision, Ecologie-régions, Environnement, Perspective, Couleur.

Au total 73 enfants ont été primés, dont deux jeunes lozériennes. Beaucoup d'esprit créatif, et beaucoup de talent qu'il nous faut savoir apprécier, comme par exemple sur les dessins des enfants lozériens reproduits ci-dessus.

Tous les dessins primés, ainsi que les photos retenues pour le Concours photos du cinquanteaire, sont présentés dans une

exposition « Bâti rural et paysages » inaugurée à l'Orangerie du Sénat à Paris, et qui sera itinérante en France à partir d'octobre. Tant dans le Concours dessins d'enfants que dans le Concours photos ou encore dans le prix René Fontaine de réhabilitation du bâti, la Lozère est à l'honneur (<http://www.maisons-paysannes.org/newsletter/50-ans-de-maisons-paysannes-de-france-1-exposition-1-ouvrage-des-conseils/>).

Maisons paysannes